



# LE DEVOIR

## Commandites : Ottawa a payé des honoraires en plus de la commission de 12 %

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Dans le cadre du programme de commandites devant faire la promotion du Canada, le gouvernement fédéral a payé des honoraires professionnels aux agences de publicité présélectionnées en sus de la commission de 12 % déjà versée.

Pour la seule année 2001-02, sept des vingt agences présélectionnées par le gouvernement pour la gestion des commandites ont obtenu des hono-

raires professionnels de près de 600 000 \$.

Si la commission de 12 % devait permettre aux agences de gérer la commandite, les honoraires ont été versés afin de trouver de nouvelles formules pour assurer la visibilité du gouvernement. Comme l'a expliqué hier au *Devoir* le Groupe Everest, qui est l'une des neuf agences de communications présélectionnées, et dont une filiale, Média I.D.A. Vision, coordonne l'ensemble du programme gouvernemental, ces honoraires supplémentaires se justifient par le développement d'une visibilité «interac-

tive» en complément d'une visibilité «statique» (des banderoles, le drapeau canadien et le logo du gouvernement apposé dans un dépliant, par exemple) déjà prévue par la commission de 12 %.

«Il s'agit de fournir des idées, des moyens, du personnel, de la création, de la production pour que cela réponde aux objectifs des clients», a indiqué Jean-Pierre Toupin, vice-président au développement de l'entreprise, chez Groupe Everest. M. Toupin a souligné que c'est un processus qui existe dans toutes les agences. «C'est le système qui est

fait comme ça. Ce n'est pas de la double facturation. [...] On fait du travail supplémentaire à la stricte gestion. On travaille dans un processus d'exploitation d'une commandite», a-t-il ajouté.

La collègue de M. Toupin, vice-présidente responsable de la commandite, Diane Deslauriers, qui est également la conjointe du président du Groupe Everest, Claude Boulay, donne en exemple deux dossiers gérés par le Groupe Everest. Dans le dossier de

VOIR PAGE A 8 : COMMANDITES

## Ratifier Kyoto peut être rentable

Ottawa ne semble pas favoriser le scénario le plus économique

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Selon le scénario envisagé, le Canada peut même améliorer sa situation économique s'il ratifie le protocole de Kyoto, mais le scénario le moins coûteux et le plus avantageux pour l'économie canadienne n'est pas celui qui privilégiait hier le gouvernement fédéral.

C'est ce que révèle la grande étude sur les coûts de la ratification de Kyoto, rendue publique hier à Ottawa. Cette analyse détaille les impacts sur l'économie canadienne de trois scénarios et d'une variante visiblement privilégiée par le gouvernement fédéral à la fois dans son document ainsi que par ses deux ministres qui s'étaient rendus

annoncer la bonne nouvelle à Edmonton, dans le fief du lobby pétrolier, soit les ministres de l'Environnement, David Anderson, et des Ressources naturelles, Herb Dhaliwall.

Les deux ministres ont d'ailleurs voulu faire taire les rumeurs de dissension sur cette question, qui envoie un message clair au lobby du pétrole. Le texte aurait été révisé par le bureau du premier ministre, selon une source du *Devoir*. Avec le débat public qui s'amorce sur les trois scénarios évalués, «la question», écrivent les ministres Anderson et Dhaliwall, n'est pas de savoir si le Canada devrait ou non agir mais de déterminer la manière dont il doit agir.

Selon les scénarios évalués par le Groupe d'analyse et de modélisation (GAM), l'économie canadienne pourrait connaître un gain additionnel de 0,4 % d'ici 2012 si Ottawa met en place un système d'échange de droits d'émission intérieur», ou EDEI, qui s'appliquerait

VOIR PAGE A 8 : KYOTO

## Accès à l'école anglaise

## Lemieux n'exclut pas le recours à la clause nonobstant

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

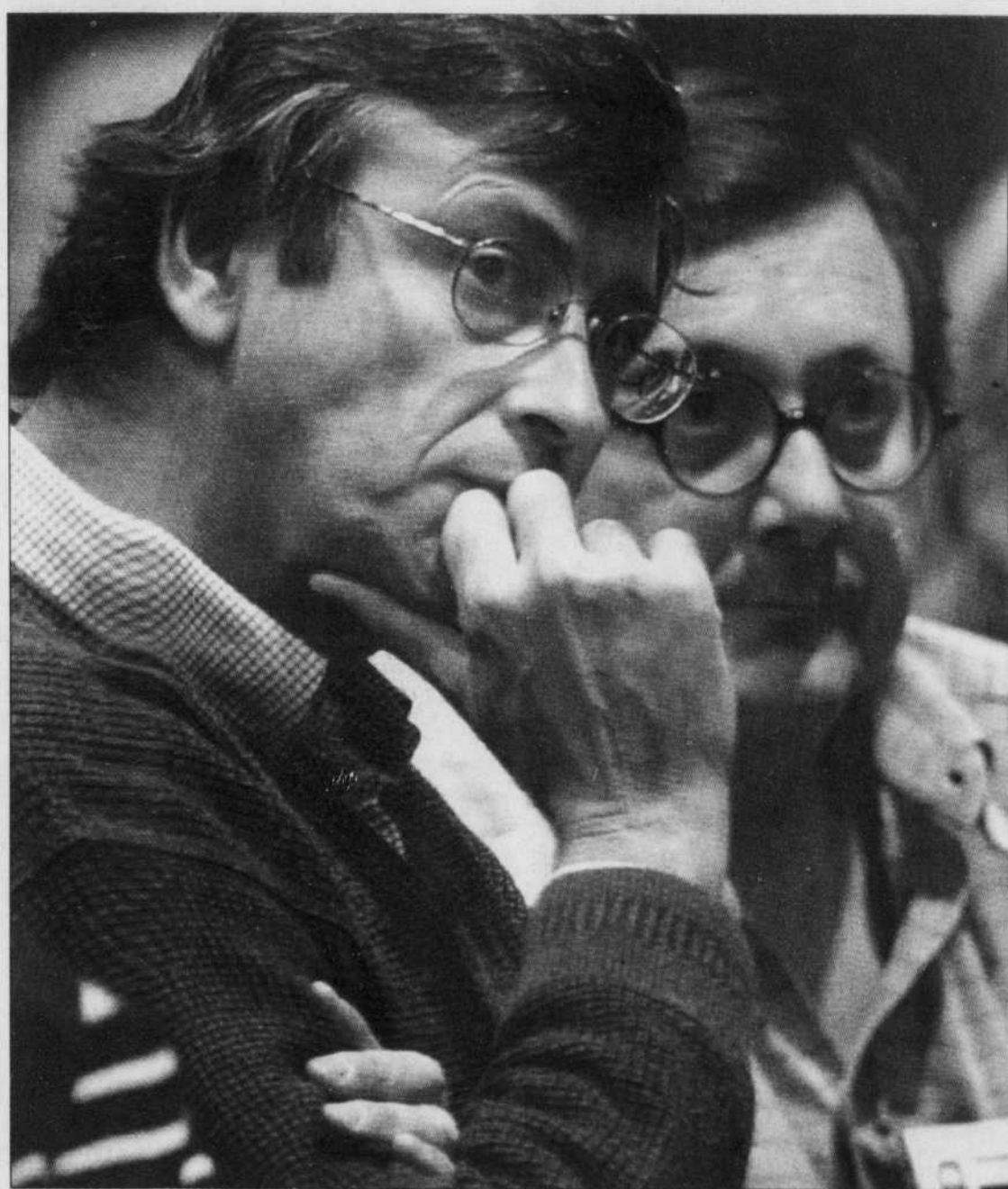
La ministre de la Culture et des Communications, Diane Lemieux, n'exclut aucunement le recours à la clause nonobstant pour soustraire de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés les dispositions de l'actuel projet de loi 104 qui empêcheront un enfant d'accéder à l'école anglaise après un passage d'un an dans une école privée non subventionnée.

«Ce n'est pas exclu», a assuré au *Devoir*, hier, Diane Lemieux. Dans le projet de loi 104 modifiant la Charte de la langue française présentement à l'étude en commission parlementaire, le gouvernement colmate la brèche dans la loi 101 qui permet à des enfants, qui n'auraient pas le droit autrement à l'école anglaise, de recevoir leur éducation en anglais dans les réseaux public ou privé subventionnés après avoir passé un an

VOIR PAGE A 8 : LEMIEUX

## INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	A 6
Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics.....	A 4	Les sports.....	B 6
Bourse.....	B 2	Mots croisés.....	A 4
Culture.....	B 8	Télévision.....	B 7
Économie.....	B 1	Météo.....	A 4



Les troupes étaient divisées sur les positions à adopter. Certains jugeaient les gains obtenus par le syndicat suffisants pour inciter un retour au travail. Mais nombreux étaient ceux qui en avaient encore gros sur le cœur, exaspérés par l'attitude de la direction de Radio-Canada tout au long du conflit, une attitude qu'ils ont qualifiée de «méprisante».

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## La SRC accorde une concession de dernière minute au syndicat

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

Dans une tentative pour régler le conflit à Radio-Canada, la direction de la société d'Etat a accordé une concession de dernière minute au syndicat hier matin. Mais cette proposition inattendue n'a pas suscité beaucoup d'enthousiasme chez les employés réunis en assemblée générale hier, à Laval.

Au moment de mettre sous presse, les employés en lock-out depuis un mois et demi ne s'étaient encore prononcés sur les offres patronales déposées lundi, mais les discussions animées hier après-midi laissaient entrevoir un vote serré.

La veille encore, le comité de négociation préconisait un rejet des propositions de la direction. Des tractations entre la partie patronale et le syndicat tout juste avant l'assemblée générale hier matin leur ont toutefois permis de s'entendre au sujet de la clause présidentielle (aussi baptisée «clause Judith-Jasmin», un des cinq points qui faisaient toujours l'objet de litige. Cette clause oblige Radio-Canada à accommoder les employés qui effectuent un retour au travail après un congé d'invalidité, mais le syndicat exigeait l'assurance que le travailleur ne serait pas mis à pied si sa condition ne lui permettait pas un retour à son poste. En échange de cette concession, le comité de négociation syndical a promis de recommander à ses membres l'acceptation des offres patronales.



VOIR PAGE A 8 : SRC

## Un angoissé nommé Woody Allen

«À Los Angeles, les gens sont plus heureux de faire un mauvais film qui gagne de l'argent qu'un bon film qui ne gagne rien»

Cannes — Quelques heures avant la projection officielle de son *Hollywood Ending*, qui partait hier le bal cannois, il est apparu tout raide au milieu de son équipe face aux centaines de journalistes assemblés.

On le voyait soudain fragile, presque immobile et l'air triste, comme le sont sans doute tous les clowns dégrîmés, mais de toute évidence désireux de bien faire, de répondre aux questions sans se déborder. On aurait dit un bon élève timide et malheureux de s'exprimer en public, un poisson hors de l'eau. Lorsqu'une voix lui a demandé ses impressions sur Cannes, où il met les pieds pour la première fois, le cinéaste à grosses lunettes rondes a répondu par un cri du cœur: «J'essaie de lutter contre un sentiment envahissant de panique. Je dois me calmer, me calmer, me calmer.»

Ca fait plaisir de voir, dans le cirque de Cannes, se profiler un homme ni beau, ni élégant, ni bronzé, mal à l'aise dans la cohue, mais héros de la soirée tout de même, un angoissé bourré de talent nommé Woody Allen.

Il venait de louer son smoking. En smoking ou pas, personne ne peut davantage que lui paraître incongru parmi les trompettes et les fla-fla du Palais dont il gravissait les marches hier soir.

Il est cet amoureux de la France qui décida, après 25 ans de supplications, de venir faire un saut éclair au chic festival: «Parce que *Hollywood Ending* est un film qui convient à Cannes et parle de cinéma, explique-t-il. Et puis, je voulais faire un geste pour exprimer ma gra-

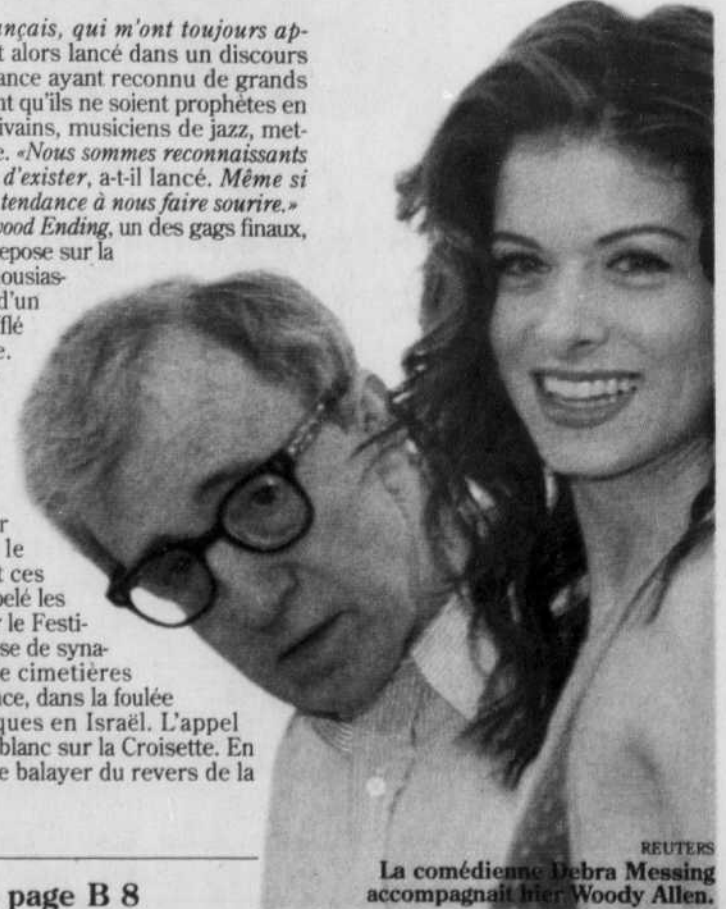
titude vis-à-vis des Français, qui m'ont toujours appuyé.» Le cinéaste s'est alors lancé dans un discours passionné sur cette France ayant reconnu de grands artistes américains avant qu'ils ne soient prophètes en leur pays: écrivains, musiciens de jazz, metteurs en scène. «Nous sommes reconnaissants aux Français d'exister, a-t-il lancé. Même si cette culture a tendance à nous faire sourire.»

Dans *Hollywood Ending*, un des gags finaux, assez légers, repose sur la réception enthousiaste en France d'un film pourri, sifflé en Amérique. Mais Allen décrit la plaisanterie comme un clin d'œil sympathique à consommer au second degré.

Ne comptez pas sur lui pour appuyer le Congrès juif, qui avait ces dernières semaines appelé les Américains à boycotter le Festival de Cannes pour cause de synagogues incendiées, de cimetières juifs vandalisés en France, dans la foulée des problèmes politiques en Israël. L'appel semble avoir fait chou blanc sur la Croisette. En tout cas, Allen avoue le balayer du revers de la



Odile Tremblay



REUTERS  
La comédienne Debra Messing accompagnait hier Woody Allen.

VOIR PAGE A 8 : CANNES

■ David Lynch et la difficulté d'être un juré, page B 8

## • LES ACTUALITÉS •

## Les primes de Legault font des mécontents

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Les primes promises aux infirmières par le ministre de la Santé et des Services sociaux, François Legault, font déjà des jaloux. CLSC et hôpitaux de longue durée craignent déjà que cela n'entraîne cet été une saignée de leurs effectifs infirmiers, tandis que préposés aux bénéficiaires et infirmières auxiliaires crient à l'injustice pour leurs collègues qui seront au poste la nuit et les fins de semaine de la saison estivale.

Chose certaine, le bonheur des uns semble faire le malheur des autres, au lendemain de l'annonce de généreuses primes pour contrer la pénurie de personnel infirmier au plus fort de l'été dans les hôpitaux.

D'ores et déjà, l'Association des CLSC et des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) s'inquiète des «effets pervers» que cette mesure aura à coup sûr sur son potentiel de recrute-

ment et de rétention des infirmières dans les centres d'hébergement pour personnes âgées. Selon la présidente de l'association, Andrée Gendron, le gouvernement vient de couper l'herbe sous le pied des CHSLD, qui peinent déjà à trouver le personnel nécessaire pour assurer une présence infirmière 24 heures sur 24, sept jours par semaine pendant l'été.

«En offrant des primes seulement dans les hôpitaux, le gouvernement vient de déporter le problème de la surcharge sur les CHSLD alors que ce sont eux qui ont déjà le plus de mal à recruter», a déploré Mme Gendron.

Cette dernière affirme que dès ce matin, certains hôpitaux de longue durée ont été avisés par des infirmières recrutées en prévision de la période estivale qu'elles iront plutôt travailler dans les hôpitaux de courte durée.

D'après Mme Gendron, les rapports dressés l'été dernier avaient fait état d'un manque de 937 infirmières pour combler les besoins dans les CHSLD du Québec. Certaines nuits, des hôpitaux se sont re-

trouvés à court d'infirmières. «Ces hôpitaux sont un milieu où vivent 43 000 personnes âgées qui ont besoin de services 24 heures sur 24. Est-ce que Québec a fait un choix entre la clientèle des hôpitaux et celle de nos centres?», se demande-t-elle.

## D'autres mécontents

Les CLSC, qui fournissent aussi des soins à domicile jusqu'à 23 heures en semaine et durant toute la fin de semaine, craignent aussi de pâtir des primes alléchantes qui seront offertes de soir, de nuit et le week-end dans les hôpitaux. Les primes annoncées plus tôt cette semaine peuvent atteindre 265 \$ par période de paie, 100 \$ pour une deuxième fin de semaine consécutive et 90 \$ pour chaque quart travaillé en heures supplémentaires.

Le mécontentement couve aussi chez les préposés aux bénéficiaires et les infirmières auxiliaires qui travaillent aux côtés des infirmières. Hier, deux regroupements de syndicats affiliés à la FTQ ont dénoncé

le caractère sélectif des primes versées par le ministre Legault. «Nos syndiqués aussi travaillent la nuit et en vivent les conséquences défavorables. Il s'agit d'une prime d'inconvénients qui doit être versée à tous», a insisté hier Claude Turcotte, secrétaire général du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS), regroupant notamment 20 000 préposés aux bénéficiaires, techniciens, éducateurs et infirmières auxiliaires affiliés à la FTQ. Mais y a-t-il pénurie de préposés et d'infirmières auxiliaires? «Il y a déjà du temps supplémentaire qui se fait dans les établissements parce que les listes de rappel ne sont pas suffisantes», rétorque ce dernier.

Mais selon le ministère de la Santé, le Québec compte l'équivalent à temps complet de 9342 infirmières auxiliaires et on observerait un manque de 276 dans l'ensemble des établissements. Pour ce qui est des infirmières, dont les effectifs sont de 53 000, on projette que le manque atteindra 1500 par année, pour les 15 prochaines années.

## Quatre élections partielles

## Landry établit la date de son prochain test: le 17 juin

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Rosaire Bertrand, le responsable de l'organisation électorale au sein de l'équipe ministérielle, a soutenu s'être fixé comme objectif que le Parti québécois remporte la victoire dans les quatre comtés lors des élections partielles du 17 juin. Mais une défaite dans l'une ou l'autre de ces circonscriptions, notamment dans Berthier où le ministre David Levine se présentera, ne remet aucunement en cause le leadership de Bernard Landry.

«Le leadership de M. Landry, quant à moi, n'est absolument pas lié aux résultats de ces quatre partielles», a dit hier Rosaire Bertrand au cours d'un point de presse après l'adoption du décret gouvernemental déclenchant les élections partielles dans Berthier, Joliette, Lac-Saint-Jean et Vimont.

Si chez les péquistes on concède déjà la victoire aux libéraux dans Vimont — sauf pour M. Bertrand qui est chargé de veiller aux apparences —, le PQ est d'attaque dans les trois autres comtés. Le pari apparaît risqué dans Berthier pour M. Levine, même s'il jouira de l'appui actif du député Gilles Baril qui lui a cédé sa place hier en annonçant officiellement sa démission dans sa circonscription. «On sait très bien que tout le monde attend pour voir s'il va être élu», a dit M. Bertrand, ajoutant qu'«en politique, on sait de plus en plus qu'il n'y a pas de comté sûr».

Hier, aucun des trois partis n'a perdu de temps pour annoncer l'identité des candidats qui manqueraient jusqu'ici à l'appel. Dans le cas du PQ, David Levine a confirmé qu'il se présentera à l'investiture dans le comté de Berthier vendredi soir prochain. Le PQ a déjà choisi ses trois autres candidats dont deux proviennent de la députation du Bloc québécois, Stephan Tremblay et Michel Belhumeur. Dans Vimont, Manon Sauvé, une directrice générale d'un Carrefour jeunesse âgée de 40 ans qui s'était déjà présentée pour le Bloc en 2000. Ce parti fédéral est une véritable pépinière pour le PQ.

Chez les libéraux, les statuts du parti leur permettent de désigner leurs candidats sans investiture une fois les élections déclenchées, ce qui peut s'avérer bien commode. Carole Majeau, la mairesse de Saint-Gabriel-de-Brandon, se présentera dans Berthier, Jean-Claude Martel, un retraité d'Abitibi-Consolidated qui fut actif à la CSN, dans Lac-Saint-Jean, et Pierre Delangis, un entrepreneur âgé de 56 ans, dans Joliette. Vincent Auclair, un notaire de 36 ans, était déjà partant dans Vimont.

À l'ADQ, on a confirmé la candidature de Marie Grégoire, une directrice des communications de 36 ans, candidate du parti dans l'Assomption en 1998. Cette candidature s'ajoute à celles de Sylvie L'Espérance, une transfuge du PLQ, dans Joliette, de François Gaudreau dans Vimont et de Jocelyn Fradette dans Lac-Saint-Jean.

## EN BREF

## Manifestants cherchent terrain de camping

(Le Devoir) — La grande partie de camping que pensaient organiser les quelque 10 000 manifestants attendus au sommet du G8 à Kananaskis (Alberta) n'aura pas lieu. Le Village de la solidarité n'arrive tout simplement pas à se trouver un site. Après s'être découragés devant les réticences du conseil de bande de la petite réserve des Sioux de Stoney Indian et avoir reculé devant le coût trop élevé (10 000 \$) d'une ter-

re privée le long de l'autoroute 22X, les organisateurs doivent se rabattre sur le centre-ville de Calgary. Mais là encore, la Ville compte invoquer les règlements municipaux pour les déclarer persona non grata. Le «Solidarity Village», c'est un village-champignon de milliers de tentes qui devaient abriter les manifestants tout près de Kananaskis, aux abords des zones sécurisées, pendant une semaine. Un pied de nez à Jean Chrétien, qui avait choisi Kananaskis, une région quasi sauvage, pour rendre l'accueil de protestataires logistiquement impossible. Des activités d'animation étaient planifiées.

## Réforme du mode de scrutin

## Charbonneau est impatient d'agir

JOSÉE BOILEAU  
LE DEVOIR

Contrairement à l'entente prise entre les trois partis, le débat sur la réforme du mode de scrutin ne passera peut-être pas par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, selon ce qu'a laissé entendre hier le ministre Jean-Pierre Charbonneau. «Ce n'est pas clair si la Commission va rester dans le décor ou pas», a indiqué le ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques dans le cadre d'une table ronde sur le sujet tenue au congrès de l'ACFAS, à Québec.

M. Charbonneau a expliqué que le mandat confié à la Commission en était un d'initiative, et non un mandat prioritaire, ce qui fait que celle-ci est mobilisée pour le reste de la session par du travail législatif. Ce qui reporte le début de ses travaux sur la réforme à l'automne. Or déjà, le climat pré-électoral se fait sentir à Québec, ce qui ira en s'accroissant au cours des prochaines semaines. Les mandats d'initiative impliquant des décisions prises à la double majorité, la Commission arrivera-t-elle à travailler?, a fait valoir le ministre.

De plus, le fonctionnement de la Commission est lourd: par exemple, les débats doivent y être formellement enregistrés, ce qui ne facilite pas la tâche si elle veut tenir des consultations régionales.

Le ministre a donc réitéré que, peu importe ce qui arrive avec la Commission, «le gouvernement n'attendra pas». Un document de consultation sera présenté d'ici un mois afin «que les organismes de la société civile mettent la question à leur agenda». Pour le reste, il dit réfléchir «à un rendez-vous national précédé de rendez-vous régionaux, un genre d'États généraux de la démocratie [...], ce qui nous mène au printemps prochain», soit peu de temps avant les prochaines élections puisqu'il est «vraisemblable qu'il n'y aura pas d'élections cette année», a commenté le ministre.

M. Charbonneau a souligné que cette réforme ne pourra pas de toutes façons être mise en place pour les prochaines élections. Mais il a dit vouloir «s'assurer que ça se fasse par un prochain gouvernement, quel qu'il soit».

OMNIBUS  
LÉGER MARKETINGSondage OMNIBUS  
hebdomadaire Québec:

400\$ /question

Sondage OMNIVAN  
bi-mensuel Canada:

975\$ /question

UN SONDAJE RAPIDE,  
EFFICACE ET PRÉCIS  
DU MARCHÉLeger  
MARKETING

www.legermarketing.com

info@legermarketing.com

MONTRÉAL  
(514) 982 2464QUÉBEC  
(418) 522 7467TORONTO  
(416) 815 0330WINNIPEG  
(204) 784 4848

## jazz d'un jour

Atterrir à 8 minutes  
du centre-ville de Toronto,  
ça vous branche ?

Maintenant que nous offrons 7 vols quotidiens en semaine pour l'aéroport du centre-ville de Toronto, il y en aura certainement un qui s'accordera avec vos rendez-vous d'affaires. Atterrissez à 8 h ou à 8 h 35 au cœur même de la ville et repartez à 16 h 30, 17 h 30, 18 h 30 ou 19 h 30. Cool. Ça met du swing dans les affaires.



Visitez voljazz.ca ou composez le 1 888 247-2262 STAR ALLIANCE Aeroplan

Air Canada Regional Inc. exploitée sous le nom Air Canada Jazz.

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

radio-classique  
99.5  
cjp  
fm • montréal

Michel David

## La dernière chance

Le premier ministre Landry a joué son va-tout, hier, en déclenchant une troisième série d'élections partielles en neuf mois. Des victoires dans trois des quatre circonscriptions en jeu, le 17 juin, permettraient à tout le moins de stopper la descente aux enfers commencée l'automne dernier et de gagner du temps.

En revanche, un nouveau désastre confirmerait l'improbabilité d'une remontée péquiste, pour reprendre l'euphémisme utilisé par M. Landry lui-même, et rendrait un report des élections générales en 2003 très difficile à justifier.

En fait, il aurait très bien pu reporter les partielles à la fin de l'été, mais son ministre-organisateur, Rosaire Bertrand, a implicitement admis qu'il n'était pas question de laisser à l'ADQ le loisir de travailler le terrain, comme elle l'avait fait dans Saguenay.

Même si le PQ réussit à sauver ses châteaux forts de Lac-Saint-Jean et de Joliette, la défaite du ministre délégué à la Santé, David Levine, dans Berthier, constituerait un formidable camouflet pour le gouvernement et le premier ministre lui-même, dont le leadership serait fortement ébranlé.

Contrairement à ce qui s'était produit dans Mercier, Laviolette, Jonquière et Saguenay, le PQ se fait fort de présenter de meilleurs candidats, de première valeur. En oubliant Vimont, déjà concédé aux libéraux, il aurait été difficile de trouver de meilleurs candidats que les députés bloquistes Stéphan Tremblay dans Lac-Saint-Jean et Michel Bellehumeur dans Joliette. Si l'un ou l'autre est battu, le PQ peut s'attendre au pire à l'élection générale.

Personne ne doute de la compétence professionnelle et des grandes qualités humaines de David Levine. Le problème est qu'il arrive au mauvais moment dans le mauvais comté. On peut compter sur l'ancien ministre Gilles Baril pour se dévouer corps et âme afin de le faire élire dans la circonscription qu'il représente depuis 1994, mais tout le monde sait que Berthier n'était pas son premier choix.

M. Baril jouit sans conteste d'une grande popularité personnelle, mais Berthier est ce genre de comté qui «vote du bon bord». Péquiste de 1976 à 1985, il a ensuite élu un obscur député libéral d'arrière-banc, Albert Houde, pour revenir au PQ quand Jacques Parizeau l'a ramené au pouvoir. D'ailleurs, M. Levine sera-t-il toujours intéressé à en être le député si le PQ perd le pouvoir?

Rosaire Bertrand n'a pas nié qu'un sondage interne du PQ, dont le questionnaire évoquait spécifiquement sa candidature, accorde au fil de départ 36 % des intentions de vote à l'ADQ, 24 % au PQ et seulement 21 % au PLQ.

C'était sans compter avec la candidate de l'ADQ, Marie Grégoire, une jeune femme dynamique et ambitieuse dont la famille est enracinée dans la région depuis plusieurs générations. Mme Grégoire, qui avait fait un excellent score (22 %) dans le comté voisin de L'Assomption en 1998, fait partie du petit groupe des anciens de la Commission jeunesse du PLQ qui ont suivi Mario Dumont quand les libéraux ont tourné le dos au rapport Allaire. On va mettre le paquet pour la faire élire.

Dès son investiture, hier après-midi, M. Dumont a donné le ton à sa campagne, en déclarant que le Québec vivait en démocratie et non pas dans une monarchie où on peut léguer son siège. On ne se gênera pas pour dire que Gilles Baril, qui, il y a une semaine à peine, disait vouloir terminer son mandat, ne méritait pas de se pousser de la sorte. Il est vrai que déclencher une élection partielle dans l'heure qui suit la démission d'un député, c'est du jamais vu.

À l'ADQ, on se demande même quel instinct suicidaire a pu amener M. Landry à expédier son ami Levine dans un comté aussi risqué. S'il avait décidé d'attendre aux élections générales pour le faire entrer à l'Assemblée nationale, l'opposition aurait poussé des cris indignés, mais une défaite de M. Levine serait bien plus lourde de conséquences.

Pour l'ADQ, une victoire multiplierait l'effet d'entraînement déclenché par celle de Saguenay, mais la progression du vote dans l'ensemble des quatre circonscriptions sera tout aussi révélatrice de son potentiel.

Les résultats du sondage SOM publiés en fin de semaine dernière, qui accordaient 31 % des intentions de vote à l'ADQ, sont contestés aussi bien par les libéraux que par les péquistes. Le dernier sondage que le Parti libéral a commandé à la maison Crop donnait des résultats passablement différents: 39 % au PLQ, 30 % au PQ, 25 % à l'ADQ.

Mardi soir, le premier ministre s'est présenté au caucus des députés de son parti avec un sondage réalisé par son expert-sondeur, Michel Lepage, dont les chiffres sont très semblables: 37 % au PLQ, 32 % au PQ et 25 % à l'ADQ.

Sur la base de ces données, M. Landry a même évoqué la possibilité que le PQ soit réélu avec 65 députés, ce qui lui permettrait encore de former un gouvernement majoritaire. Autrement dit, il n'y aurait pas lieu de paniquer.

Certains députés commencent toutefois à se demander si leur chef vit bien sur la même planète qu'eux. Soit, l'économie va bien, mais ils trouvent un peu inquiétante cette espèce de satisfaction que son propre bilan semble procurer au premier ministre. Ils sont surtout convaincus qu'il ne suffira pas à convaincre la population d'accorder un troisième mandat au PQ.

De la même manière, à défaut de «conditions gagnantes», M. Landry semble maintenant se satisfaire de la certitude morale qu'il n'y a plus qu'un seul parti souverainiste au Québec. Sauf qu'il n'y a pas l'ombre d'un plan ou d'un échéancier qui puisse démontrer aux militants souverainistes en quoi la réélection du PQ ferait avancer leur projet.

mdavid@ledevoir.com

## Grundman et Dussault risquent cinq ans de prison

C'est en coup de vent que les deux conseillers municipaux arrêtés pour corruption sont passés au palais de justice de Montréal, hier matin. Cette visite était la première, mais certainement pas la dernière. Tout porte à croire que les deux hommes plaideront non coupables, ouvrant la porte à un long procès.

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Les conseillers municipaux Irving Grundman et René Dussault sont passibles d'une peine d'emprisonnement de cinq ans chacun pour avoir présumément accepté un pot-de-vin de 75 000 \$. Au moins un d'entre eux, par la bouche de son avocat, a signifié qu'il plaiderait non coupable.

Les deux élus de l'arrondissement Saint-Laurent, ainsi que José Sardano et Luis Vitorino, les deux hommes d'affaires qui auraient été à l'origine de la transaction illicite visant un changement de zonage,

ont brièvement comparu au palais de justice de Montréal, hier matin, pour répondre à plusieurs chefs d'accusation.

La mine basse, MM. Grundman et Dussault se sont présentés vers 9h15 au palais de justice. Ils ont refusé de répondre aux questions des journalistes. Sans s'adresser un regard ou un mot, les deux hommes ont écouté sans broncher leurs avocats demander un procès devant juge et jury.

La cause a été reportée au 4 septembre, date à laquelle sera divulguée la preuve à la défense. Le procès ne sera public qu'au moment où les plaidoiries débiteront, c'est-à-dire dans quelques mois, voire des années, d'autant plus que l'avocat de M. Grundman a indiqué aux journalistes que son client plaiderait non coupable.

Les élus de Saint-Laurent sont notamment accusés de fraude, d'actes de corruption dans les affaires municipales et d'abus de confiance. Pour leur part, MM. Sardano et Vitorino sont accusés de fraude envers le gouvernement et de corruption de fonctionnaires.

Puisqu'il s'agit d'une même affaire, les quatre hommes sont accusés ensemble. S'ils le souhaitent, par contre, ils pourront demander d'être jugés dans des procès séparés.

Toujours élus de Montréal

Pour l'instant, MM. Grundman et Dussault occupent toujours officiellement leur fonction de conseiller municipal. M. Dussault, toutefois, a fait parvenir à l'Hôtel de ville sa lettre de démission des comités où il siégeait. Pour sa part, M. Grundman n'a pas encore donné signe de vie à l'administration municipale depuis son arrestation le 28 avril dernier.

Le président du comité exécutif, Frank Zampino, a lancé un appel à ce dernier, hier, lui enjoignant d'imiter son collègue au plus vite. «On demande à M. Grundman de se désister des postes qu'il occupe, notamment à la Communauté métropolitaine de Montréal, d'ici le prochain conseil [qui aura lieu le 27 mai]. Sinon, le conseil pourrait être saisi de cette situation et pourrait destituer M. Grundman des postes qu'il occupe.»

Tant M. Zampino que le président de l'arrondissement Saint-Laurent, Alan DeSousa, reconnaissent que les élus sont présumés innocents jusqu'à preuve du contraire. Ils leur demandent néanmoins de ne se présenter ni au conseil municipal ni au conseil d'arrondissement, tant et aussi longtemps que le jugement n'aura pas été prononcé.

## Les édifices vides, qu'ossa donne?



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

YVON DESCHAMPS a pris d'assaut une usine désaffectée du quartier Saint-Henri à Montréal, hier, et uni sa voix à celle du FRAPRU pour demander sa transformation en logements sociaux. Avec ou sans l'humoriste, les manifestants locaux comptent poursuivre l'occupation qui a débuté hier matin «de manière prolongée», promettent-ils.

EN BREF

## Heurté par le métro

(PC) — Un employé de la Société de transport de Montréal (STM) a perdu la vie hier matin dans un accident survenu à la station de métro Saint-Michel. Mario Beaulieu, un opérateur de train ayant 21 ans de service à la STM, est décédé après avoir été heurté par une rame de métro. Il était âgé de 52 ans. La

STM ne connaît pas encore les circonstances précises de cet accident de travail, sur lequel la CSST a ouvert une enquête. Huit employés du métro, souffrant de choc nerveux, ont dû être transportés à l'hôpital. Le service du métro a été interrompu durant plusieurs heures sur la ligne 5. Des autobus faisant la navette entre les stations de métro fermées avaient été mis à la disposition des usagers.

## Grand solde d'été

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes d'été importés d'Italie laine ~ coton ~ lin	reg. 950\$	Solde 399\$
Vestes d'été importés d'Italie laine ~ coton ~ lin	reg. 695\$	Solde 299\$
Pantalons importés d'Italie 100 % laine	reg. 195\$	Solde 99\$
Pantalons importés d'Italie 100 % coton	reg. 150\$	Solde 75\$

1118, rue Sainte-Catherine O.,  
2<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec)  
H3B 1H5  
tél.: 861-3636Du lundi au vendredi de 10h à 18h  
Samedi de 10h à 16h  
Tous les soirs après 18h  
sur rendez-vous seulement

## Turp poursuit sa guérilla contre l'armée canadienne

GUY TAILLEFER  
LE DEVOIR

La petite guérilla juridique lancée en avril contre l'Ottawa par Daniel Turp, professeur à l'Université de Montréal, et une quinzaine de ses étudiants a franchi une nouvelle étape hier au Palais de justice de Montréal, touchant leurs efforts visant à faire condamner les Forces armées canadiennes par la Cour supérieure du Québec pour avoir remis à l'armée américaine des prisonniers capturés en janvier en Afghanistan.

Ex-député bloquiste et président du Comité des relations internationales du Parti québécois, M. Turp allie, en compagnie de ses étudiants en droit et en science politique, que l'armée canadienne a violé les droits canadiens et internationaux en n'exigeant aucune garantie de Washington — avant de lui céder les prisonniers qui ont ensuite été transférés à la base de Guantanamo — sur l'application de la Convention de Genève de 1949 sur le traitement des prisonniers de guerre. On demande à la cour d'interdire aux soldats canadiens de remettre à l'avenir des prisonniers aux Américains.

Comme prévu, le procureur général du Canada a opposé hier en Cour supérieure une requête en irrecevabilité contre l'initiative du groupe de M. Turp. La requête sera entendue au début du mois d'août. Elle soutient que les requérants «n'ont pas un intérêt direct et personnel» dans cette affaire et qu'ils «ne peuvent se constituer défenseurs de la collectivité». Elle juge aussi le recours hors d'ordre, dans la mesure où le groupe se mêle de questions «liées aux relations internationales et à la défense du Canada, et donc à l'exercice des prérogatives de l'État».

M. Turp ne le voit pas du tout du même œil. Ses étudiants et lui font valoir, au contraire, que ces questions ne devraient pas échapper aux pouvoirs des tribunaux «dans un État où la primauté du droit est une valeur constitutionnelle».

Environ trois cents prisonniers islamistes sont toujours emprisonnés à Guantanamo. La Maison-Blanche a toujours refusé de reconnaître qu'il s'agit de prisonniers de guerre — ce qui les soustrait ainsi aux protections de la Convention —, estimant qu'ils sont des «combattants illégaux». C'est dans ce contexte que les forces armées canadiennes ont fait en janvier des prisonniers qu'ils ont ensuite remis aux Américains. Pour avoir tardé pendant une semaine à informer le premier ministre Jean Chrétien de cette capture, le ministre de la Défense Art Eggleton a été vivement critiqué par l'opposition aux Communes.

Je fais 700 000 sourds du  
partie des Québec.Notre langue maternelle est la Langue  
des Sourds Québécoise.Si vous êtes d'accord pour nous  
appuyer dans la création  
d'écoles dans notre langue...

Faites-nous signe!

LA FONDATION  
DES SOURDS  
DU QUÉBEC INC.

LES ACTUALITÉS

Procès des Hells

La défense s'intéresse aux mesures de protection offertes à Kane

BRIAN MYLES LE DEVOIR

C'est à un motard aux mains tachées de sang que la Sûreté du Québec (SQ) a confié, en toute connaissance de cause, le mandat d'infiltrer les Hells Angels sur la base d'une entente nébuleuse.

Membre en règle des Rockers, Dany Kane a avoué deux meurtres quatre jours avant de signer un contrat d'agent-source avec la SQ.

La copie du contrat déposé en cour est tronquée de précieux éléments qui pourraient permettre au jury de mieux apprécier les bénéfices substantiels que la SQ a consentis à Dany Kane.

Dany Kane s'est suicidé le 7 août 2000, sept mois avant l'opération Printemps.

L'avocat de la défense, Jacques Bouchard, a tenté hier de connaître l'ampleur des mesures de protection que la SQ lui a accordées à la signature du contrat, le 14 mars 1999.

Les policiers peuvent forger une nouvelle identité à un délateur, et ils peuvent le relocaliser. Les proches du délateur peuvent aussi bénéficier d'un traitement similaire.

au policier Legault. «Pardon?», a-t-il rétorqué. L'échange en est resté là.

Même si les policiers n'avaient pas prévu le suicide de Kane, ils s'étaient préparés au pire scénario. En mai 2000, Gaétan Legault a recueilli une déclaration vidéo auprès de Kane.

Présenté par la Couronne comme un «cas spécial», Kane pouvait passer jusqu'à 14 heures consécutives avec un mouchard sur le corps.

Dany Kane a commis deux meurtres, à Brossard en 1996 et à Halifax en 1997. Il était déjà informateur pour la GRC lorsqu'il a été mis en accusation pour le meurtre d'Halifax.

«fuck up de police», a demandé M<sup>r</sup> Bouchard

Courir pour mieux apprendre à lire



70<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas

PAULINE GRAVEL LE DEVOIR

Les enfants qui ont participé à un programme d'activités psychomotrices dans la garderie qu'ils fréquentaient ont développé leur motricité globale beaucoup plus rapidement que les enfants vivant principalement à la maison.

Selon les professeurs d'éducation physique du primaire, le niveau d'habileté motrice des petits Québécois qui entrent à la maternelle s'est affaibli depuis quelques années.

Sensibilisé au déficit moteur des jeunes écoliers, le chercheur de l'UQAR a décidé d'évaluer l'impact d'un programme d'éducation psychomotrice sur des enfants d'âge préscolaire sans difficulté de motricité apparente qui fréquentaient une garderie.

dans un gymnase pendant 16 semaines à raison de trois séances hebdomadaires de 45 minutes. Au terme de cette expérience, les scientifiques ont évalué le développement moteur des enfants et comparé les résultats à ceux obtenus auprès de bambins vivant majoritairement à la maison.

Joël Beaulieu a observé une amélioration significative de chacune des composantes de la motricité globale — dont l'équilibre, les habiletés locomotrices, la réception et la propulsion d'objets — des enfants ayant participé au programme.

«Les enfants seront beaucoup plus habiles lorsqu'ils intégreront la maternelle», souligne-t-il. Et non seulement en éducation physique, mais aussi en lecture et en mathématiques.

Plusieurs études étrangères ont en effet montré que l'activité psychomotrice influence l'évolution du développement global de l'enfant, incluant les dimensions motrice, sociale, affective et cognitive.

Le jeune chercheur regrette toutefois que le ministre n'accorde pas de subventions pour mettre sur pied de tels programmes dont les effets bénéfiques sont bien réels.

Du thé contre le cancer

PAULINE GRAVEL LE DEVOIR

Curcumin et thé vert est un mélange explosif capable d'étouffer les tumeurs cancéreuses qui vient d'identifier le jeune biochimiste David S. Surprenant.

Le thé vert et le soya ont été les premiers aliments dont on a découvert qu'ils assuraient une certaine protection contre le cancer.

Testées isolément en laboratoire sur des préparations cellulaires, les substances protectrices contenues dans certains aliments ne manifestent souvent leur effet qu'à des doses énormes.

En combinant différentes molécules potentiellement bénéfiques, le jeune scientifique a découvert des effets de synergie surprenants entre le curcumin et le EGCG, la molécule active du thé vert.

L'augmentation de l'action du curcumin et de l'EGCG par effet de synergie permettra de réduire les quantités de ces aliments qu'il faudrait ingurgiter pour prévenir le cancer.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS. LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES. HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES. AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR DU QUÉBEC (CRIMINELLE) 700-01-031191-003 LE PERCEPTEUR DES AMENDES

DU QUÉBEC Partie demanderesse ALAIN TRETREULT Partie défenderesse AVIS DE VENTE JUDICIAIRE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC (PROCÉDURE ALLÉGÉE)

MOTS CROISÉS. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. Horizontalement: 1. Établi par un codicille.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES. AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT MONT-ROYAL AVIS PUBLIC. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE N° 1310

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

Canada PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC (PROCÉDURE ALLÉGÉE)

HORIZONTELEMENT. 1. Établi par un codicille. 2. Dame (Techn.). - Allié. - Profanation.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES. AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES. AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

La météo en un clin d'œil. Hier Normales Max. 5 19.2 Min. 2 8.9 Precip. 17.5 mm

Environnement Canada Montréal Prévisions météo. Aujour'hui Possibilité d'averses max 16

SLA : 3 lettres du mot paralysie. La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité. Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine!

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES. AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES. AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

Canada Le monde. St John's 62, Halifax 154, Ottawa 176, Toronto 2011, Winnipeg 6-3, Edmonton 11-6, Regina 174, Vancouver 157, Whitehorse 14-2, Yellowknife 90

Météo Conseil. Parlez directement avec un prévisionniste. Pour le dernier bulletin météo en ligne, consultez le site Web météo à l'URL

## • LES ACTUALITÉS •



ARCHIVES LE DEVOIR

## Expédier la mort

*Les nouveaux dépositaires des rituels ne savent pas comment répondre aux besoins des familles en dépit des promesses de funérailles à la carte*

70<sup>e</sup> Congrès de l'AcfasJOSÉE BOILEAU  
LE DEVOIR

La mort n'est plus l'affaire de l'Église mais celle des entrepreneurs de pompes funèbres, qu'on appelle aujourd'hui des thanatopracteurs. Et ceux-ci sont bien embêtés face aux comportements à adopter, surtout devant des familles qui ne semblent n'avoir qu'un souci: que tout se termine au plus vite. «Les familles veulent de plus en plus du direct au four», résume l'un d'eux.

La disparition des rituels entourant la mort a fait l'objet de bien des commentaires, mais jamais n'avait-on consulté les entrepreneurs, qui en vivent pourtant directement les conséquences. Une équipe de chercheurs en anthropologie de l'Université du Québec à Chicoutimi a donc décidé de mener une enquête avec, et non seulement auprès, d'eux.

Les deux assistantes de recherche responsables du dossier, Véronique Landry et Audrey Houde, ont présenté hier, dans le cadre du congrès de l'Acfas à Québec, les premiers résultats de leurs travaux. Elles ont rencontré pendant deux jours 18 employés de trois entreprises funéraires de la région. Il y avait là des gestionnaires, ambulanciers, coiffeuse, thanatopracteurs... Et de leurs propos se dégageait un immense désarroi.

«Quand les gens viennent au Columbarium déposer les cendres, raconte l'un d'eux, ils se passent l'urne, ils sont nerveux.» L'entreprise a beau avoir développé un petit protocole pour faciliter les choses, ce n'est visiblement pas suffisant et tout le monde s'empresse de se débarrasser de l'encombrant objet.

On ne sait trop non plus que faire quand il s'agit de fermer le cercueil. «Faut-il faire sortir la famille? Comment vivre ce moment du dernier contact visuel? Quoi dire? Quoi faire?» Et puis, tout est écourté: le temps d'exposition du défunt, le cortège (qui disparaît car on incinère et n'enterre plus), le recueillement puisque de plus en plus de familles choisissent de ne même plus aller à l'église tout en demandant aux entrepreneurs de leur prévoir un temps de réflexion — qui se résume souvent à de grands moments de bien vide silence!

Avant, la présence d'un prêtre donnait du sens à ces moments au salon. Aujourd'hui les prêtres sont rares et débordés: ils ne viennent donc plus beaucoup dans les salons funéraires. Et en région, ces entreprises n'ont pas les moyens de se payer des chapelles multiconfessionnelles comme on en voit à Montréal.

Les auteures de l'étude remettent d'ailleurs en

cause «l'efficacité de ces rituels à la carte» promis par certains salons, qui ont bien plus l'air d'évacuer la mort que d'y faire face franchement. Une réaction qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis 20 ans, depuis que les morts ont maintenant l'air joliment endormis dans leur cercueil. La qualité des techniques d'embaumement a ramené «la mort sur le versant de la vie», notait Mme Houde.

Les rituels eux-mêmes se sont fonctionnalisés, a noté un participant de la salle: dans les milieux hospitaliers, ils ne sont plus pratiqués que «de 9 à 5» parce que l'agent de pastorale est devenu un professionnel qui gagne sa vie...

### Des rites pour vivre son deuil

Pourtant, Mmes Landry et Houde en sont convaincues, on ne peut pas faire l'économie de ces rituels, qui aident à gérer notre peur de la mort (les entrepreneurs eux-mêmes disent que leur profession fait encore peur aux gens). «Il y a quelque chose d'existentiel dans le rite, affirmait Véronique Landry. En Papouasie ou à Chicoutimi, il faut des rites pour vivre un deuil.»

Les entrepreneurs funéraires manifestent eux-mêmes un désir d'en faire plus. Ils identifient quatre moments plus délicats, où ils auraient besoin d'être appuyés: lors du premier contact avec le corps du défunt, à la fermeture du salon au terme d'une soirée d'exposition, lors de la fermeture du cercueil, et au moment de l'incinération. Mais ils disent du même souffle que parler de la mort les rend mal à l'aise, eux qui sont devenus pourtant des experts pour la gérer, de la toilette du corps jusqu'au bon ordre du cortège final, toutes tâches assumées au début du siècle par la famille.

Les auteures de la recherche, elles, ont pris le pari qu'il fallait transférer ce qu'elles appellent «la mise en sens de la mort» de l'Église vers les entrepreneurs. Encore faut-il que ceux-ci soient formés pour assurer cette lourde tâche symbolique. C'est pourquoi Véronique Landry et Audrey Houde passeront à l'action au cours des prochaines semaines. En accord avec les entreprises, elles ont l'intention d'intervenir auprès de cinq à dix familles intéressées à participer à leur projet. Il y aura une entrevue d'accueil pour voir avec elles quels rites pourraient leur convenir afin de franchir les différentes phases de deuil identifiées par les anthropologues et qui sont vécues universellement.

«Il ne s'agit pas de livrer des recettes», dit Audrey Houde. Ce n'est même pas sûr que leur tentative va déboucher sur de bons résultats. Mais les chercheuses sont persuadées qu'il faut essayer de donner aux gens, qu'ils le veuillent ou non, des repères pour faire face à la mort dans une société qui n'a de cesse de la nier.

## Projet de Loi 90

### Un projet de loi prématuré qui provoquera la confrontation plutôt que l'harmonisation dans le monde professionnel de la santé.

Désirant moderniser et harmoniser les professions de la santé, le Gouvernement a décidé, en novembre 1999, de créer un Groupe de travail ministériel ayant pour mandat de mettre à jour le système professionnel des secteurs public et privé du domaine de la santé.

Après plusieurs mois de travail, ce Groupe a présenté au Gouvernement un rapport relatif aux 13 professions de la santé du secteur public, alors qu'aucun rapport écrit n'a été publié par ce Groupe de travail concernant les 13 professions de la santé du secteur privé. Un rapport final regroupant les deux secteurs avait pourtant été promis pour la mi-mars 2002.

Le travail n'a donc été accompli qu'à moitié. Malgré ce constat, le gouvernement a déposé le Projet de Loi 90 qui affecte directement le champ d'exercice exclusif de plusieurs professions de la santé du secteur privé.

#### L'analyse du contenu et des effets du Projet de Loi 90

Le Projet de Loi 90 propose de modifier le champ d'exercice de 11 professions de la santé.

Or, de ces 11 professions du secteur public de la santé, sept d'entre elles qui ne possédaient, jusqu'à maintenant, aucun champ d'exercice exclusif, se voient conférer des activités exclusives sans qu'on ne leur ait attribué une loi professionnelle telle que prévu à l'article 26 du Code des professions.

Ce Projet de Loi 90 crée une nouvelle «classe» de profession à laquelle on attribue certaines activités dites réservées et cela sans que les critères définissant les deux catégories de professions reconnues par le Code des professions soient respectés. La création de cette troisième sorte de profession affecte tout le système professionnel, aussi bien public que privé. Cela, d'ailleurs, va à l'encontre de l'objectif visé par la réforme du système professionnel, à savoir l'harmonisation des professions de la santé et non leur confrontation.

#### Le cœur de la problématique

L'article 26 du Code des professions prévoit deux critères majeurs pour accorder l'autorisation de poser des actes professionnels réservés à une profession :

1. la dangerosité de l'acte posé ;
2. la formation et la qualification du professionnel pour poser cet acte.

Or, en ne prenant pas le chemin traditionnel exigeant une loi spécifique pour chaque profession, le Projet de Loi 90 fait deux choses. Il utilise seulement la formulation d'articles pour permettre à des professionnels non régis par une loi d'exercice exclusif, et qui n'ont pas la formation requise par une telle loi, d'effectuer des activités légalement réservées depuis 1973, à des professionnels tels les chiropraticiens, les podiatres, les audioprothésistes et les acupuncteurs. De plus, il rend réservés des actes non dangereux que nombre d'intervenants de la santé faisaient librement jusqu'à ce jour.

#### Par exemple, le Projet de Loi 90 donnerait aux physiothérapeutes :

1. le droit de faire des manipulations de la colonne vertébrale, sans aucune formation équivalente à la formation chiropratique, en examen radiologique et en analyses de laboratoire, ce qui est un champ d'exercice réservé aux chiropraticiens depuis 1973 ;
2. le droit de faire de l'acupuncture sans aucune formation reconnue par le Gouvernement du Québec, ce qui est un champ d'exercice réservé aux acupuncteurs depuis 1994.

De plus, ce projet de loi réserverait, de façon exclusive, des actes qui étaient partagés par plusieurs intervenants de la santé, depuis 1973, telles l'électrothérapie, la nutrition et l'évaluation de la condition physique, et créerait un monopole pour le secteur public de la santé.

#### Solutions

Comment sauvegarder les ententes des professions de la santé du secteur public sans créer de confrontation avec les professions de la santé du secteur privé ?

1. Si le gouvernement entend continuer de respecter le Code des professions, y compris les lignes directrices de son article 26, il devrait évacuer de son projet de loi la réserve de toutes les activités qui proviennent du champ de pratique exclusif des professions de la santé du secteur privé, telles : l'acupuncture, la chiropratique, la podiatrie, ainsi que les audioprothésistes, etc.
2. Le rapport concernant les 13 professions de la santé du secteur privé devrait être déposé immédiatement pour étude par les professions concernées.
3. Un projet de loi sur les professions de la santé du secteur privé devrait être déposé par le Gouvernement.
4. S'il y a lieu, la tenue d'une commission parlementaire publique devrait entendre les professions de la santé ainsi que celles d'autres secteurs régis par le Code des professions afin d'évaluer l'impact systémique des modifications proposées par le Projet de Loi 90 et celui concernant les professions de la santé du secteur privé.

#### Conclusion

Il est très important que le Projet de Loi 90 ne soit pas adopté à toute vapeur sans que le rapport du Groupe de travail ministériel Bernier, concernant les professions de la santé du secteur privé, soit déposé et sans que le Gouvernement ait pris position sur ce rapport par le dépôt d'un projet de loi relatif aux professions de la santé du secteur privé.



Ordre des chiropraticiens du Québec  
Pour information : (514) 355-8540

## É D I T O R I A L

## Des mesures partielles

Québec accroît le montant des primes qui seront offertes cet été au personnel infirmier pour les quarts de nuit et de fin de semaine. Fort bien. Devant une situation d'urgence, des mesures d'urgence s'imposent. Mais le problème est plus complexe car ce n'est pas seulement en augmentant les primes de nuit qu'on mettra fin à la pénurie de main-d'œuvre qui affectera bientôt plusieurs professions.

**L**e problème de rareté du personnel infirmier que l'on observe présentement dans nos hôpitaux donne un avant-goût de ce qui nous attend comme société au cours des prochaines décennies. À cause du vieillissement de la population et de la baisse du nombre de jeunes en formation, plusieurs professions, dans tous les secteurs de l'économie, feront face à une pénurie.

Devant ce phénomène, le risque est grand de succomber à la panique, surtout dans le secteur de la santé où les besoins sont immédiats alors que les vraies solutions sont à inventer pour l'avenir. On peut accroître l'incitation financière, réduire le temps de travail, diminuer la tâche pour attirer plus de jeunes gens, avec des résultats favorables à court terme. C'est pour cela qu'il faut appuyer la plus récente décision du ministre François Legault d'injecter quelques dizaines de millions en primes supplémentaires pour les quarts de travail les plus difficiles à combler dans les hôpitaux pendant l'été.

Malheureusement, ces mesures comportent non seulement leur lot d'effets pervers, dont celui de réduire les ressources disponibles pour le reste du personnel et pour les autres services publics, mais il est aussi démontré qu'à moins d'être extraordinaires, elles perdent rapidement leur effet d'attraction sur la main-d'œuvre. Or, dans un environnement de pénurie généralisée comme celui qui nous attend au cours des prochaines décennies, rien ne serait

plus dangereux que de créer un climat de surenchère permanente entre les professions, notamment dans le secteur de la santé. N'oublions pas que la rareté actuelle de personnel infirmier est un phénomène artificiel, résultat du départ subit de milliers d'infirmières spécialisées et de la diminution des admissions dans les collèges. Il serait absurde de rehausser de façon permanente les dépenses de main-d'œuvre de plusieurs professions de la santé, dont les infirmières, à cause d'une telle erreur de planification! À problèmes temporaires bien ciblés, mesures temporaires.

À plus long terme, cependant, le problème de la pénurie de main-d'œuvre doit être envisagé autrement que s'il s'agissait d'un encan où la profession la plus offrante attire le plus grand nombre de candidats. En santé comme ailleurs, c'est à l'organisation du travail qu'il faut s'attaquer afin d'utiliser plus efficacement les aptitudes de tous et de toutes. Mettre à profit les compétences des infirmières en mesure d'accomplir certains actes médicaux jusqu'ici réservés aux médecins; spécialiser davantage le travail infirmier et mieux utiliser le personnel auxiliaire et les autres professionnels de la santé (que médecins et infirmières tentent constamment de tasser de leur route); revoir les conventions collectives; investir dans la technologie de pointe, l'offre de soins à domicile, le développement d'un réseau de première ligne plus efficace; mettre un accent particulier sur les mesures de prévention, notamment en matière d'alimentation. C'est là qu'il faut mettre plus d'argent et non dans la surenchère.

En attendant, souhaitons que les mesures temporaires annoncées par le ministre Legault aient l'effet d'un baume sur la pénurie qui sévit plus dramatiquement chaque été dans nos hôpitaux.

*jrnsansfacon@ledevoir.ca*

## Pour des partis politiques scolaires

**L**es élections scolaires, on le sait, n'intéressent à peu près personne, et la démocratie à ce palier est une pure fiction. La dernière élection scolaire, en 1998, s'est déroulée dans un désordre organisationnel sans précédent et le taux de participation des citoyens s'est arrêté à 11 % pour le Québec, à 8 % sur l'île de Montréal. Comment nos élus peuvent-ils ainsi prétendre à quelque légitimité? Espérant renverser la vapeur, le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, a déposé récemment un projet de loi pour faciliter l'exercice du droit de vote. Il est notamment question de faire concorder l'élection scolaire et l'élection municipale et de permettre le vote par correspondance ou par Internet. Mais ces changements dans la mécanique électorale suffiront-ils à «faire sortir le vote»? Nous en doutons.

En revanche, l'idée de permettre la formation de partis politiques scolaires, ce que souhaitent certains acteurs du monde de l'éducation, mérite attention. Cela pourrait favoriser la prise de position autour d'enjeux et ainsi provoquer des débats susceptibles de réveiller le citoyen.

La question ne fait pas l'unanimité. En fait, la plupart des intervenants devant la commission parlementaire réunie la semaine dernière autour du projet de loi craignent de s'engager dans cette voie. La Fédération des commissions scolaires est ainsi d'avis que les efforts en cours en vue de revaloriser l'éducation devraient suffire à attirer un plus grand nombre de Québécois lors du prochain scrutin, en

2003. On s'étonne d'une telle défense du statu quo.

À Montréal, la présidente de la Commission scolaire de Montréal, Diane De Courcy, qui préside le Mouvement pour une école ouverte et moderne, s'est montrée très favorable à un changement en ce sens. Mais la majorité des commissaires de cette administration rejettent l'option. Ces derniers ont notamment fait valoir que si, à une certaine époque, les partis politiques étaient apparus comme l'outil permettant de faire valoir certaines idées, ils n'étaient plus de mise parce que l'époque des grands débats était révolue. Les commissions scolaires n'auraient plus qu'un rôle d'intendance. Encore une fois, on s'étonne de ce qu'un représentant de commission scolaire soit incapable d'identifier quelques enjeux pour les années à venir. Si les commissions scolaires ne sont que des gestionnaires, alors abolissons-les et injectons l'argent ainsi épargné dans les écoles!

La possibilité de créer des partis politiques en laisserait plusieurs de glace. D'ailleurs, les territoires de certaines régions sont beaucoup trop vastes pour se prêter à de tels regroupements. Mais dans les zones urbaines, elle pourrait revitaliser les débats.

Il est vrai que plusieurs répugnent à voir le politique envahir la sphère scolaire, de crainte de corrompre ce monde dont le seul et unique souci devrait être l'enfant. Le hic, c'est que le contexte actuel n'a pas empêché divers intérêts n'ayant rien à voir avec le bien de l'enfant de fleurir. Le drame, ce n'est pas la politisation de la chose scolaire, c'est le désintérêt généralisé des citoyens, contre lequel il faut agir.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## MULRONEY, GRAND OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC...



## LETTRES

## Que peut-on faire avec 37 milliards?

Dans son dernier budget, le président Bush a accordé une rallonge de 37 milliards de dollars au budget militaire. La somme est fabuleuse: que peut-on faire avec 37 milliards?

La chose est passée presque inaperçue. Elle est considérable. À côté de cela, les problèmes sexuels du président Clinton ont occupé la manchette des journaux télévisés ou écrits pendant des mois! Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans notre civilisation.

On aurait raison, pourtant, de souhaiter que Clinton revienne, même avec ses ennus, car au moins, avec lui, la paix était à portée de main.

Que signifient ces 37 milliards? Que l'empire menacé se rétracte sur lui-même et entreprend de construire un mur tout autour de lui pour se protéger.

Mais il n'y a pas de mur qui tienne contre un individu armé d'un récipient de virus.

Au fait, où est passé Oussama? On l'a bien oublié. Pourtant, il est toujours vivant quelque part. Et il était la raison même de toute cette aventure.

On a remis en place quelques écoles en Afghanistan. Ce qui est assurément heureux. Mais on a oublié les deux millions de personnes que la guerre a déplacées et qui, de toute évidence, n'en ont pas. Que fait-on pour eux?

Je ne puis m'empêcher de penser que si le régime des talibans était si aberrant, il serait tombé de lui-même à plus ou moins brève échéance. Il suffisait d'un peu de patience. Et on n'aurait pas tout ce gâchis.

Mais tout cela est de la plus haute importance car de vieux démons se réveillent. Qui sait où ces parties de bras de fer peuvent nous conduire?

Pierre Robert  
Montréal, 27 avril 2002

## Dorval-Mirabel

Alors que les derniers clous sont plantés dans le cerceuil de Mirabel, les équipes de construction s'attaquent actuellement à la plus grosse et la plus coûteuse bêtise d'ADM, soit la construction d'une jetée internationale à Dorval.

N'y a-t-il donc personne pour s'élever contre cette hérésie? Personne pour se rendre compte que Dorval ne pourra jamais fonctionner 24 heures sur 24? Personne pour décrier la taxe aéroportuaire qui ne cesse d'augmenter? Sans compter le milliard ou presque qui va «s'envoler» en infrastructures!

Nos élites politiques se rendent-elles compte que les décisions d'ADM ne servent qu'Air Canada?

Je m'étonne encore du silence complice de tous les partis, tant fédéraux que provinciaux. Même le jeune Mario est silencieux.

Qui aura l'audace et la clairvoyance de suggérer la seule avenue possible: la fermeture rapide et définitive de Dorval et l'aménagement de Mirabel?

À ceux qui rétorquent que Mirabel coûterait plus cher que Dorval à court terme, il faut répondre: et alors? Faut-il toujours regarder le court terme?

Dans cinq ou dix ans, quand nous aurons flambé collectivement des centaines de millions de dollars à Dorval, voire près de un mil-

liard, nous n'aurons plus le choix de déménager à Mirabel.

Même les prévisions d'accroissement de trafic les plus pessimistes d'ADM en arrivent à la même conclusion: Dorval est condamné à moyen ou à long terme.

Y a-t-il vraiment un pilote dans l'avion?  
Vincent Phillion  
Saint-Luc, 12 mai 2002

## La mort d'un héros

Quelques jours avant le 57<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'un de ses héros s'éteignait, ici à Montréal.

Je suis allé lui rendre hommage parce qu'il était non seulement un excellent médecin mais aussi un courageux pilote appartenant à la RAF canadienne. Ils étaient une «poignée» à défendre les côtes anglaises contre l'invasisseur nazi.

Ce faisant, ils sauvegardaient la liberté du monde occidental. Ils étaient les dignes successeurs des héros du chemin des Dames et de Verdun et donnaient l'exemple à ceux de Dieppe et du 6 juin 1944.

Paul Brunelle, non seulement vous étiez tout cela, vous étiez aussi un parfait gentleman, d'une érudition remarquable, un gastronomique, et que dire des bonnes bouteilles bues en votre compagnie?

En fait, Paul, vous nous avez simplement quitté pour un endroit plus tranquille. Vous allez, enfin, reposer en paix, cette paix pour laquelle vous avez risqué maintes fois votre vie. Merci, Paul, d'avoir participé à la libération de mon pays.

Marc Levéjac  
12 mai 2002

## LIBRE OPINION

## Le foin ou la paille dans l'œil du voisin

MARC BRIÈRE

Montréal

(Réponse au Cercle Godin-Miron)

**D**ans son *Contrat social*, Rousseau appelle le «républicain tout État régi par des lois [...] car alors seulement l'intérêt public gouverne, et la chose publique est quelque chose. Tout gouvernement légitime est républicain. [...] Je n'entends pas seulement par ce mot une aristocratie ou une démocratie, mais en général tout gouvernement guidé par la volonté générale, qui est la loi [...] alors la monarchie elle-même est républicaine.»

Dans cette acception, aussi bien historique que moderne, le régime britannique monarchique et constitutionnel, ou le pouvoir appartient au peuple représenté par le Parlement et non au monarque, qui n'est plus que le symbole de la nation, est républicain, tout autant, si non plus, que les régimes présidentiels américains ou français.

Au delà du symbole royal (représenté au Canada par le gouverneur général et ses lieutenants-gouverneurs), c'est le premier ministre qui est le véritable chef de l'État dans le régime parlementaire britannique.

Loin de moi, cependant, de vouloir maintenir plus longtemps ces symboles du colonialisme, qui conviennent encore au Canada, quoique le vice-premier ministre Manley ait récemment indiqué qu'il serait souhaitable d'y mettre fin bientôt, c'est-à-dire à la mort d'Elizabeth II.

Mais je ne vois pas pourquoi les Québécois devraient attendre ces funérailles pour qu'on les libère de cette marque de sujétion de leur État, pas tellement d'ailleurs contre Elizabeth qu'envers, surtout, le gouverneur général et l'État fédéral.

En ce triste vingtième anniversaire de l'infâme Loi constitutionnelle Trudeau-Chrétien de 1982, que l'on a imposée au Québec en violation de principes démocratiques les plus élémentaires dont aiment se targuer nos maîtres fédéraux, ce serait la moindre des choses qu'ils s'emploient à commencer de réparer la grave injustice et la profonde injure ainsi faite aux Québécois en leur permettant dorénavant de choisir eux-mêmes le plus haut dignitaire de leur démocratie et d'en choisir la dénomination, par exemple celle de président.

Voilà un geste de bonne volonté, de pure bonté, qui ne coûterait rien à la puissance fédérale que le reste du Canada veut préserver à tout prix: pas la moindre perte de compétence, pas le moindre petit point d'impôt sacrifié au détriment d'un pouvoir de dépenser dans les champs de compétence provinciaux que les fédéraux défendent jalousement comme la prunelle de leurs beaux yeux!

Mais ce n'est pas là, j'imagine, le point essentiel de l'intervention du Cercle Godin-Miron publiée dans *Le Devoir* du 19 mars, malgré son titre: «Foin d'une constitution monarchique!» qui veut surtout dénoncer l'existence subversive d'un Mouvement pour une nouvelle constitution québécoise (MONOCOQ), dont j'ai l'honneur d'être le porte-parole «gouailleux» (merci pour la gouaillerie, dont Maupassant disait qu'elle était la moelle de la race française).

Je prends l'affaire tout aussi au sérieux en reconnaissant le désordre et les lacunes de l'armature de notre navire constitutionnel qui tangue dangereusement («notre démocratie est boiteuse», constate ce texte) alors que le bateau fédéral est irrémédiablement enlisé dans la vase où Trudeau et Chrétien ont jeté à jamais une ancre impossible à lever.

«Pour améliorer les institutions fondamen-

tales du Québec, il existe une voie plus propice, la voie républicaine», écrit l'auteur, et c'est exactement le projet que j'ai présenté, le 3 mars dernier, à l'assemblée de fondation du MONOCOQ (*monocoq.iquebec.com*).

Quant à l'impasse où, me semble-t-il avec d'autres, se trouve la question nationale, elle ne me conduit pas à renoncer à la souveraineté-association, option à laquelle je me suis associé il y a 35 ans, mais je ne puis me résoudre au simple constat d'un déplorable piétinement des deux camps retranchés, qui se condamnent à une paralysie de plus en plus galopante (!) et néfaste.

L'auteur voit dans notre projet de citoyenneté et de constitution québécoises une fuite en avant, la création d'illusions, la consolidation du régime actuel, faire comme si le Québec pouvait se passer de la souveraineté.

La seule voie de l'avenir serait de préparer l'avènement de la république indépendante du Québec en limitant nos réflexions à l'élaboration «de l'éventuelle constitution républicaine du Québec».

Je le dis en tout respect et amitié, c'est cette voie qui constitue une fuite en avant en refusant de tenir compte de la réalité et des besoins actuels de la société québécoise dans l'attente du Grand Soir.

À moins que ce ne soit — et j'espère bien que non — une autre facette de la politique du pire: condamner le Québec à l'immobilisme afin de ne pas rendre moins nécessaire une hypothétique indépendance.

Les sympathisants de notre mouvement croient au contraire que le grand chantier constitutionnel que nous proposons aux Québécois créera une nouvelle synergie citoyenne dont le Québec d'aujourd'hui a besoin, quel que soit son avenir comme État fédéré, confédéré ou indépendant.

## IDÉES

Conflit israélo-palestinien



Deux jeunes Palestiniens récupèrent leurs biens après la destruction de leur maison par les tanks et les bulldozers israéliens, dans le camp de réfugiés de Rafah. «Le bulldozer que l'on croise partout au bord des routes, témoigne Christian Salmon, apparaît tout aussi stratégique que le tank dans la guerre en cours. Jamais un engin aussi inoffensif ne m'était apparu porteur d'une telle violence muette. Brutalité des bulldozers. La géographie, dit-on, ça sert d'abord à faire la guerre. En Palestine, c'est la guerre qui défait la géographie.»

REUTERS

## Sabreen, ou la patience

On peut être un peuple sans terre et sans État, mais on ne peut rester longtemps un peuple sans récit

Le texte suivant a été lu à Montréal hier, lors de la soirée de lectures intitulée *Guerres à la guerre*, présentée dans le cadre du Festival international de la littérature.

CHRISTIAN SALMON

Écrivain, secrétaire du Parlement international des écrivains et directeur de la revue *Autodafé*

À l'époque des guerres yougoslaves, l'architecte Bogdan Bogdanovitch avait forgé le mot «urbicide» pour désigner la destruction des villes des Balkans. En Palestine, ce qui frappe dès l'arrivée, c'est la violence exercée contre la terre, le territoire. À perte de vue, ce ne sont que chantiers à ciel ouvert, collines éventrées, déforestations. Paysages en lambeaux. Rendus illisibles par une violence qui semble concertée. Non pas seulement la violence des bombes et de la guerre, non pas les destructions infligées par les incursions des chars, les plus modernes et les plus lourds au monde, mais une violence active, industrielle. Cadastrale. La laideur du béton et du bitume s'étend sur les plus beaux paysages de l'histoire humaine. Les collines sont lacérées par les «routes de contournement» que l'on construit pour protéger les accès aux colonies israéliennes; à leurs abords, on détruit les maisons, on arrache les oliviers, on rase des champs d'orangers pour améliorer... la visibilité. À leur place s'étendent des terrains vagues, des man's land surmontés de miradors. Le bulldozer que l'on croise partout au bord des routes apparaît tout aussi stratégique que le tank dans la guerre en cours. Jamais un engin aussi inoffensif ne m'était apparu porteur d'une telle violence muette. Brutalité des bulldozers. La géographie, dit-on, ça sert d'abord à faire la guerre. En Palestine, c'est la guerre qui défait la géographie.

Pendant une semaine, de Ramallah à Gaza et à Rafah, nous n'avons croisé, sur notre route, que des images de destruction: villages, routes, maisons en ruines. On brûle les récoltes, on bombarde les services publics. Des équipements collectifs à peine achevés sont détruits par les tirs de missiles des hélicoptères ou des F-16: le port et l'aéroport international de Gaza, par exemple, les installations de la radio La Voix de la Palestine à Ramallah, un quartier général de la circulation routière, un laboratoire médico-légal, des infrastructures municipales, écoles, résidences, routes, tout-à-l'égout, déchetteries. À qui fera-t-on croire que tous ces équipements étaient des repères terroristes?

À Rafah, nous visitons un village rasé qui jouxte la

frontière égyptienne; nous marchons sur les murs des maisons effondrées. Sous nos pieds, des cahiers d'écolier, des ustensiles de cuisine, une brosse à dents. La vie en miettes. Une femme nous explique qu'on a laissé cinq minutes aux habitants pour quitter les lieux. En pleine nuit. Les bulldozers se repassés plusieurs fois pour «achever le travail». Cette formule est en passe de devenir la devise de Tsahal. En haut des miradors, des mitraillettes à viseurs infrarouges veillent sur un terrain vague. Pas de soldats. La nuit, elles tirent automatiquement dès qu'une lumière s'allume. Les premières rangées de maisons sont criblées de balles. Les habitants vivent sous la menace permanente des armes automatiques. Voilà comment on crée des zones-tampons.

La machine à défigurer s'active en permanence, patiente et oublieuse comme une abeille. Que fait-elle? Elle fabrique de la frontière. Elle disperse de la frontière. Elle frontérise à tout va. Ici, la frontière est partout. Elle traverse chaque coin de route, chaque colline, chaque village et parfois chaque maison... Les bastions remplacent les bosquets. Des fortifications renforcent les remparts. Chaque mur est hostile. Chaque maison peut receler un tireur embusqué. À chaque virage peut surgir un *checkpoint*. Il nous est arrivé d'en croiser jusqu'à deux en 200 mètres. La seule Cisjordanie en compte aujourd'hui plus de 700. Certains rues sont murées; l'accès à l'université de Bir Zeit exige d'emprunter un double système de bus ou de taxis entrecoupé d'un passage piétonnier obligatoire.

L'armée israélienne a transformé les territoires en un système d'alvéoles étanches dont elle contrôle les entrées et les sorties. On en compte ainsi 220, véritables souricières (pour ne pas parler de réserves ou de ghettos) où circulent en permanence les tanks Merkava et qui survolent les hélicoptères Apache fournis par l'armée américaine... C'est une frontière d'un genre nouveau. Une frontière mobile, poreuse, floue. Une frontière qui bouge. Un soir, à Ramallah, Mahmoud Darwich nous a fait gravir une petite colline d'où on voyait Jérusalem. À quelques kilomètres à vol d'oiseau, la ville scintillait de milliers de lumières. Entre elle et nous, des zones d'ombre, quelques lieux éparses et tremblantes: des maisons palestiniennes. Puis, plus loin sur la droite, une autre zone de lumière intense d'où partait une route illuminée et vide conduisant à une colonie israélienne. Et dans ce miroitement de la lumière, dans la nuit, j'ai reconnu la frontière qui scintillait.

Tadeusz Konwicki, l'écrivain polonais, disait un jour à propos de son pays: «Ma patrie est sur des roulettes; ses frontières se déplacent au gré des traités.» En Palestine, c'est encore pire. La frontière se meut comme un nuage de sauterelles. Elle se déplace d'un bond au gré des attentats suicide, avec la soudaineté d'une intempérie. Elle peut arriver chez vous comme

le courrier, en une nuit, à la vitesse des chars... ou glisser lentement comme une ombre. La frontière rampe. Encercler les villages, les points d'eau. Elle est mobile, à l'instar de ces murs d'enceinte dotés de crochets que nous avons vus à Rafah, transportables à loisir, au gré des avancées de la colonisation, comme de banales cloisons d'un habitat évolutif. La frontière est furtive; à l'image des bombardiers, elle écrase et désintègre l'espace. Le transforme en espace-frontière, en miettes de territoire.

L'espace-frontière n'organise pas les flux de circulation, il les paralyse. Il ne protège plus les personnes, il transforme tout point de l'espace en zone minée, tout individu en cible vivante ou en bombe humaine. La frontière, ici, n'est plus cette ligne pacifique qui distingue les espaces de souveraineté et attribue sa place à chacun, qui donne à l'espace ces figures, ces bords, ces couleurs. Elle refoule, déplace, désorganise... Que l'on soit en Israël ou dans les territoires occupés, l'espace est devenu hostile, un espace sans contenu ni contour, qui généralise l'insécurité.

«Supprimer l'éloignement tue», a déjà écrit René Char. Fenêtres en meurtrières, façades agencées en murailles, alignements d'immeubles, villes-casernes. Ce que l'on voit des colonies israéliennes suggère une architecture close sur elle-même, un auto-enfermement dû, bien sûr, aux contraintes de sécurité mais qui avoue une obsession de l'espace, un espace redouté, refoulé, l'espace-peur. «La vérité d'une époque peut se lire en général sur sa façade architecturale», disait Hermann Broch à propos de la Vienne fin de siècle. Si cela est vrai, alors celle des colonies israéliennes a valeur de slogan. Elle exprime un rapport presque panique à l'environnement. Une peur du dehors. Tout le contraire de l'hospitalité du lieu. Une sorte d'exophobie inverse du processus d'occupation.

Plus on s'avance en territoire ennemi, plus on s'enferme à l'intérieur de soi. La formule vaut pour l'ensemble de la société israélienne. Non pas l'exocolonialisme dont témoigne l'architecture ouverte sur l'extérieur des Espagnols en Amérique latine, plutôt un endocolonialisme, une colonisation qui ne se limite pas à l'appropriation d'un espace hostile mais qui signifie davantage une dépossession de soi. Son idéal type, c'est le bunker. C'est un aspect que le débat politico-médiatique passe largement sous silence: la colonisation israélienne des territoires occupés n'est pas seulement injuste, illégale, elle est impossible; elle repose sur cette incapacité d'habiter caractéristique des pathologies de l'exil et qui frappe aussi les habitants des camps de réfugiés. Les colonies israéliennes sont à proprement parler inhabitables. Non pas simplement inconfortables ou dangereuses ou peu viables à long terme. Elles révèlent l'impossibilité d'«habiter» qui est l'autre face du retour... D'où ses formes paradoxales. Un habitat exorbité, littéralement extravagant.

La sécurité de chaque colonie au cœur d'espaces peuplés en majorité de Palestiniens (50 000 colons sur 1,5 million de Palestiniens dans la seule région de Gaza) exige des efforts de sécurité constants, la

maîtrise totale des entrées et des sorties; chaque passage d'une voiture de colon provoque des embouteillages de plusieurs kilomètres sur les routes adjacentes bloquées par des *checkpoints*. Une sorte d'apartheid routier qui exige sans cesse de nouvelles prouesses du Génie civil.

À Gaza, où ils sont les moins nombreux et où l'abandon des colonies semble le plus probable, nous avons vu des routes séparées par des murs de deux mètres de haut, un pont en construction enjambant les territoires occupés. Les bulldozers omniprésents au bord des routes en sont l'aveu troublant; la question principale n'est pas celle qui posait Kafka: «Comment faire pour habiter?» Ici, il ne s'agit pas d'habiter mais de déloger. [...]

Lorsque l'armée israélienne est entrée dans Ramallah que nous venions de quitter et a saccagé et détruit le théâtre Kassaba qui résonnait encore, il y a quelques jours, des échos de nos textes lus en huit langues, du chinois à l'arabe, de l'afrikaner à l'anglais, du yoruba au portugais, de l'italien à l'espagnol et au français, et où Mahmoud Darwich avait lu son poème *État de siège* devant un millier de spectateurs, dont certains avaient dû voyager plusieurs heures à cause des contrôles militaires et qui acclamaient debout, non pas des fanatiques religieux pleins de haine, ni même des militants armés de la cause palestinienne, mais des écrivains et des poètes, je me suis dit que ce qui séparait ces deux peuples, c'est que les Palestiniens n'avaient toujours pas d'État ni de terre mais qu'ils avaient un récit, ce que l'État d'Israël, qui opprimait et qui humiliait, qui saccageait et qui pillait, était justement en train de perdre. L'autorité sur le récit. Non pas l'autorité politique que Sharon pouvait espérer continuer quelque temps à faire respecter par les chars et les bombes. Mais l'autorité de la chose narrée, ce que les narratologues appellent la «compétence fictionnelle». On peut être un peuple sans terre et sans État, mais on ne peut rester longtemps un peuple sans récit. C'est ce que j'ai appris en Palestine.

Et cette leçon tient en un mot: *sabreen*. Il résonne comme un prénom de femme et il a la couleur de la terre de Palestine. Ce mot, je ne l'ai pas trouvé dans un livre ni même dans un dictionnaire. Je l'ai découvert dans les rues de Ramallah, sur les routes de Gaza et de Rafah, sur les visages entrevus des ouvriers massés aux abords des *checkpoints* et qui attendent des heures pour rentrer chez eux, le soir, *sabreen*. Ce n'est pas un mot de haine. C'est la dignité des femmes enceintes qui accouchent sur le bord des routes. *Sabreen*, c'est la gaieté des étudiants qui empruntent chaque jour les chemins défoncés par les chenilles des tanks pour se rendre à l'université de Bir Zeit. *Sabreen*, c'est la ténacité des femmes qui nous indiquaient d'un regard las les cloisons défoncées de leur logis dans le camp de réfugiés d'al-Amarî. *Sabreen*, cela veut dire: «ceux qui ont la patience... Et, je l'ai dit ce soir-là au théâtre de Ramallah, aujourd'hui détruit, plongé dans le silence et l'obscurité, c'est parce que vous avez la patience que l'avenir vous appartient».

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Mungler (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazot (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpéti (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gylaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurbutz, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Raelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins-administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### LEMIEUX

SUITE DE LA PAGE 1

sur les bancs d'une école privée non subventionnée. On peut ainsi acheter — à fort prix il faut le souligner — un droit d'accès à l'école anglaise.

Les commissions scolaires anglophones du Québec jugent que les dispositions du projet de loi qui colmatent cette brèche sont inconstitutionnelles, rapportait hier le quotidien *The Gazette*. «C'est clairement inconstitutionnel. Le gouvernement risque de perdre une grosse bataille», a affirmé Jeff Polenz, directeur exécutif de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Le président d'Alliance Québec, Brent Tyler, indiquait pour sa part au *Devoir* que son organisme s'adresserait aux tribunaux afin que ces dispositions soient déclarées inconstitutionnelles et invalidées dès que le projet de loi serait adopté.

Certes, le gouvernement n'a pas l'intention de recourir à la clause nonobstant avant que la nouvelle loi ne soit testée devant les tribunaux. «On n'en est pas là, sachant tout de même que M. Tyler a clairement dit qu'il en ferait la contestation devant les tribunaux. C'est la stratégie habituelle de M. Tyler et d'Alliance Québec. J'en suis désolée», a dit Mme Lemieux.

Après l'imposition de la Constitution de 1982 qui contenait la Charte canadienne des droits et libertés, le gouvernement Lévesque a fait systématiquement appel à la clause nonobstant pour toutes les lois adoptées par l'Assemblée nationale. La clause nonobstant permet aux provinces de soustraire à l'application de la charte canadienne toute loi adoptée par son Parlement pour une période de cinq ans, après quoi la clause doit être renouvelée par les élus sinon elle n'a plus d'effet. Le gouvernement Bourassa a cessé d'avoir recours systématiquement à la clause nonobstant. Il a fait exception pour la loi 178 sur la langue d'affichage, remplacée par la suite par la loi 86, qui n'en a pas besoin puisqu'elle répond aux exigences dictées dans un jugement de la Cour suprême.

Cernant un autre aspect majeur du projet de loi 104, Diane Lemieux a rejeté les critiques que lui a adressées, relativement au rôle dévolu au Conseil de la langue française, le sociologue Guy Rocher et un des principaux artisans de la loi 101. Ce conseil devient le Conseil «supérieur» de la langue française mais se voit imputé de sa responsabilité quant au suivi de la situation linguistique et de sa capacité de recherche à cet égard. Cette responsabilité sera confiée à l'Office québécois de la langue française (OQLF), qui absorbe également la Commission de la protection de la langue française désignée souvent sous le vocable de «police de la langue».

«Mon combat, c'est un combat contre l'éparpillement», a soutenu Mme Lemieux. «Je suis pour le fait d'avoir un lieu clair où on rassemble les connaissances et les compétences pour pouvoir suivre la situation linguistique autrement que de manière anecdotique.»

Dans une prise de position publiée dans l'édition d'hier du *Devoir*, Guy Rocher qualifie de «coquille vide» ce conseil appelé pompeusement supérieur. Interrogé hier, l'intellectuel, qui fut aux côtés du père de la loi 101, Camille Laurin, au moment de l'élaboration du régime linguistique québécois, a souligné que le nouveau Conseil, tel que défini dans le projet de loi, n'a plus de vocation. «Il est là pour l'apparence. C'est de la poudre aux yeux», a-t-il dit, signalant que le projet de loi est conçu en fait pour créer un seul véritable organisme. Emasculé de son rôle en recherche, le Conseil n'aura plus les ressources pour jouer pleinement son rôle critique. Il pourra peut-être commander des études, mais l'OQLF ne manquera pas de lui rappeler que c'est là sa responsabilité, croit M. Rocher.

Diane Lemieux soutient que ce Conseil supérieur a maintenant des responsabilités similaires à celles dévolues au Conseil supérieur de l'éducation et au Conseil du statut de la femme.

### LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

#### Comment nous joindre?

##### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

##### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

##### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

##### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut à l'occasion mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser nos lecteurs. Si vous souhaitez ne pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### KYOTO

SUITE DE LA PAGE 1

en amont de toutes les sources, aux producteurs de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel) dont les émissions de gaz à effet de serre (GES) stimulent le réchauffement du climat.

Par contre, le produit intérieur brut (PIB) pourrait fléchir légèrement de 0,6 % à 1,7 % d'ici 2012 si Ottawa retient le scénario dit «mixte», qui ciblerait non plus les producteurs mais les gros émetteurs de GES. Ce scénario se doublerait d'un plan de match fédéral-provincial faisant appel à des solutions réglementaires et des incitations fiscales. C'est ce scénario, plus coûteux et payé par les contribuables en partie, qu'Ottawa a modifié pour y ajouter un train plus vaste de mesures et surtout des «crédits pour exportation d'énergie propre» — une nouvelle concession réclamée à la communauté internationale —, qui viendraient éponger environ le tiers de l'effort que devra faire le Canada pour atteindre les objectifs de Kyoto.

En 1997, le premier ministre Jean Chrétien a accepté à Kyoto de ramener les émissions de GES du Canada à 6 % sous leur niveau de 1990. Le Canada dépasse présentement de 19,6 % le niveau de 1990 et il le dépassera de 33 % d'ici 2012 si rien n'est fait. Pour modifier ce statu quo technologique, qui hausserait les émissions canadiennes à 809 mégatonnes (MT), le Canada doit couper 240 MT afin de ramener ses émissions à 571 MT, soit la cible de Kyoto.

Le ministre David Anderson a précisé hier que l'évaluation des scénarios par le GAM prouvait d'abord «qu'il n'y aurait aucune perte d'emplois» si Ottawa ratifie le protocole international. Et, deuxièmement, ajoutait-il, l'impact le plus sévère du pire scénario ramènerait de 31 à 29 % la croissance anticipée de l'économie canadienne d'ici 2012.

Le système d'échange de droits d'émission intérieur s'inspire du modèle mis au point aux États-Unis dans les années 90 pour atteindre les réductions d'émissions acides et, aussi, du modèle volontaire mis en place en Angleterre et projeté pour toute l'Europe pour réduire les émissions de GES.

En vertu de ce système, toutes les sociétés qui produisent des combustibles fossiles devraient prendre un permis pour chaque tonne de GES associée à leur produit. Celles qui peuvent réduire leurs émissions à faible coût vont se retrouver avec des permis excédentaires qu'elles pourront vendre à celles dont les réductions seraient trop dispendieuses. Un tel système, qui plafonne d'entrée de jeu les émissions sans coût de suivi administratif, pourrait être joint à un système international, réduisant davantage les coûts pour les industriels d'ici. Les EDEI sont peu coûteux à administrer et ils laissent les forces du marché libres de faire les meilleurs choix économiques et technologiques.

L'Option 1 dévoilée hier s'appliquerait aux «fournisseurs» de combustibles et ciblerait 80 % des combustibles vendus au pays. L'Option 3 ciblerait plutôt les sources d'émission, soit la production thermique d'électricité, de pétrole et de gaz à partir des sables bitumineux, les raffineurs de pétrole, les pipelines (en raison des fuites), les industriels des pâtes et papiers, les cimentiers, l'industrie chimique, la sidérurgie et les

fonderies, etc. Cette stratégie ciblerait environ 500 entreprises canadiennes qui représentent seulement 40 % des émissions nationales. C'est pourquoi cette option, dite «mixte», devrait être complétée par un train de mesures fiscales et réglementaires pour inciter au changement les autres acteurs économiques, y compris les individus dont les résidences et les voitures contribuent fortement au réchauffement du climat.

Malgré l'efficacité et le moindre coût de l'Option 1, Ottawa ne la privilégie pas parce qu'elle laisse trop de place au marché et que les solutions retenues, qui passent par l'achat de crédits à l'étranger, priveraient le Canada du double bénéfice des solutions plus sociales, comme l'amélioration du transport en commun, qui amélioreraient aussi la qualité de l'air des villes et les coûts de la santé.

L'Option 2, qui retient uniquement les mesures orchestrées par les différents gouvernements en partie à leurs frais, est carrément la plus dispendieuse sur le plan économique, mais c'est aussi celle dont les bénéfices sociaux, non comptabilisés dans l'étude parce que souvent intangibles, sont probablement les plus élevés. Ce qui a amené Ottawa à privilégier l'Option 3, en raison du mélange des deux stratégies, et à l'alléger davantage par la recherche de «crédits à l'exportation» dont ni l'Europe ni les États-Unis ne veulent... Ottawa y tient tellement qu'il a clairement laissé entendre hier qu'il attendra la conférence de Delhi en novembre avant de prendre une décision sur la ratification du protocole de Kyoto, quitte à se présenter les mains vides au Sommet de Johannesburg en août.

La divulgation des grands scénarios hier et l'appui manifeste d'Ottawa au quatrième, basé sur les «crédits d'exportation», ont suscité des réactions diverses et opposées.

Le porte-parole du Bloc québécois, Bernard Bigras, préfère l'Option 1, qui cible les pétrolières en amont, parce qu'elle attaque le problème à sa source et parce qu'elle pénalise moins le Québec, qui produit peu d'énergie combustible. Les 4,5 milliards récoltés par Ottawa de la vente de l'EDEI, dit-il, devraient aider des provinces comme l'Alberta à gérer une transition dont le prix reposerait néanmoins sur les pollueurs et non sur la population en général et sur les gouvernements en particulier. Bernard Bigras croit toutefois qu'Ottawa fait fausse route en n'annonçant pas maintenant qu'il va ratifier Kyoto, ce qui forcerait, à son avis, les provinces et les industriels à négocier pour vrai, alors qu'avec le débat qui s'amorce, ils vont plutôt devenir une sorte de minorité de blocage.

Greenpeace abonde dans ce sens en voyant dans le report des engagements canadiens à l'automne et dans l'appui ouvert donné par Ottawa à l'Option 4 — qui mise sur de nouvelles concessions de la communauté internationale au titre des crédits d'exportation — «le signe évident qu'Ottawa met la table pour une non-ratification», expliquait hier Steven Guilbeault.

La Fondation David Suzuki était plus optimiste et voyait dans les études fédérales non seulement l'effondrement définitif des scénarios catastrophe du lobby pétrolier mais la confirmation que la ratification de Kyoto pouvait devenir un stimulant économique non négligeable.

#### EFFET SUR LE PIB (EN %) DE DEUX SCÉNARIOS DE RATIFICATION DE KYOTO

	Croissance Statu quo (2000-2012)	Option 1/Cas I GAM Aussi étendu que possible		Option 3/Cas II GAM Approche mixte	
		10 \$/tonne	50 \$/tonne	10 \$/tonne	50 \$/tonne
Terre-Neuve	35,6	0,1	-1,0	-0,9	-4,1
Île-du-Prince-Édouard	23,1	-0,1	0,4	-0,9	-2,0
Nouvelle-Écosse	25,9	0,3	0,6	-0,6	-1,3
Nouveau-Brunswick	23,0	-0,1	0,1	-1,0	-1,7
Québec	27,5	0,5	0,7	-0,5	-1,0
Ontario	35,4	0,6	0,9	-0,4	-1,0
Manitoba	29,8	0,3	0,4	-0,5	-1,3
Saskatchewan	27,7	-0,1	-0,7	-0,7	-1,7
Alberta	27,3	-0,5	-3,7	-1,1	-5,3
Colombie-Britannique	30,3	0,4	0,7	-0,8	-1,7
Territoires	24,3	0,5	0,5	0	-0,5
<b>Canada</b>	<b>31,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,7</b>

### CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

main: «La façon dont la France a réagi après le premier tour pour voter à 82 % contre l'extrême droite montre qu'elle n'approuve guère ces idées terribles.»

La cible de Woody Allen n'est pas la France et son cinéma mais Hollywood, dont il conspuie sans relâche le mercantilisme sans âme. «À Los Angeles, les gens sont plus heureux de faire un mauvais film qui gagne de l'argent qu'un bon film qui ne gagne rien. Tout le monde cherche la recette pour s'enrichir le plus possible à moindre risque. C'est un système pourri.»

Le prince des indépendants américains, le poète de New York, confie se mettre à l'écoute de son inconscient avant d'écrire ses scénarios. «Je ne réfléchis pas. Ça vient tout seul. J'entends les plaisanteries pour la première fois en les écrivant. Si je ris, c'est bon signe.»

*Hollywood Ending*, déjà en salle au Québec, raconte les déboires d'un cinéaste frappé de cécité nerveuse au cours d'un tournage. Simple fable? «Lorsque je vois la première version de mes films, j'ai le sentiment qu'ils auraient pu être réalisés par un aveugle. Ensuite, je les améliore. Cela dit, le gag du cinéaste aveugle m'apparaissait en soi très drôle et aurait pu inspirer mieux que moi de grands cinéastes comiques comme Chaplin, Tati ou Keaton. Au cinéma muet, les effets auraient été vraiment hilarants. J'ai l'avantage ou l'inconvénient de travailler avec le parlant. Alors ça donne ça.»

À l'encontre des maîtres du septième art, parmi lesquels ce grand modeste ne se compte pas, le réalisateur de *Manhattan* et de *Annie Hall* ne croit pas

avoir une influence quelconque sur le public et sur l'évolution des mœurs contemporaines avec ses films peuplés d'ex et de futurs conjoints dans le grand bal des amours égarées, retrouvées, fantasmées. «Si je mets souvent en scène des relations amoureuses, c'est que 75 % des gens ont des problèmes avec ça. Chacun bataille pour trouver l'harmonie et... échoue, la plupart du temps.»

Woody Allen se dit insensible aux critiques (ne les lisant jamais depuis belle lurette, tant les avis partagés lui embrouillaient l'esprit) mais convient avoir été dans l'ensemble plutôt gâté par elles. «Les critiques, même aux États-Unis, ont choisi de ne pas insister sur mes erreurs mais de mettre l'accent sur mes réussites.»

Après tant de films semés sur sa route, bon an, mal an, bon cru, mauvais cru, drôle, pas drôle, Woody Allen trouve l'aventure cinématographique aussi difficile à orchestrer d'une fois à l'autre et repart à zéro rempli de doutes. «L'expérience ne change pas grand-chose là-dedans. Elle donne juste quelques trucs techniques de plus.»

Sa fierté: choisir les comédiens adaptés aux rôles et les laisser ensuite se débrouiller un peu tout seuls sans les diriger outre mesure. «Même ceux qui n'aiment pas mes films trouvent mes acteurs bons.»

Sur ce, son temps d'attente écolé avec la presse, Woody Allen est reparti avec son même air triste pour enfiler son smoking et tâcher de sourire sur les marches du Palais. «Parce que c'est sans doute ce qu'on attend de moi», a-t-il lancé mi-figue, mi-raisin en saluant à peine la galerie. Vivement New York, se disait-il.

### COMMANDITES

SUITE DE LA PAGE 1

la Ligue nationale de hockey, qui a bénéficié d'une commandite de 905 000 \$ en 2001-02, Mme Deslauriers explique que les honoraires de 3165 \$ ont servi notamment à mettre en place des activités de promotion des clubs de hockey Le Canadien et Les Sénateurs d'Ottawa. Le gouvernement fédéral a ainsi été associé à l'accueil d'enfants défavorisés au Centre Molson, invités à patiner avec les joueurs. Ces honoraires s'ajoutent à la commission de 12 %, qui s'élève à 108 500 \$.

Un autre dossier, celui de Tennis Canada, qui a obtenu en 2001-02 600 000 \$, a généré pour Groupe Everest des honoraires de 3649 \$. Comme l'a confirmé Mme Deslauriers, cette somme répond à l'objectif déterminé par le client, soit le gouvernement fédéral. Ottawa voulait vérifier l'intérêt des gens pour le nouveau service de communication 1 800 O-Canada. «Ça en donnait plus au client», a-t-elle affirmé.

Cette dernière précise que cette facture de 3649 \$ correspond à 80 heures de travail pour la firme, soit pour un tarif horaire de 80,49 \$.

Selon les documents fournis par Communication Canada, l'agence gouvernementale de qui relève le controversé programme de commandites, pour la seule année 2001-02, Ottawa a déboursé 594 285 \$ en honoraires professionnels. La base de données informatique dont sont issus les documents gouvernementaux n'indique toutefois pas les honoraires payés par le gouvernement fédéral pour les quatre années précédentes. Les quelque 1500 dossiers devraient être décortiqués un à un pour obtenir les totaux.

Selon Communication Canada, les services professionnels couvrent de multiples tâches, notamment la production interne, les relations publiques, la recherche, la gestion d'événements spéciaux, le marketing, des activités de promotion et des services de communication. Au cours du dernier exercice financier, le Groupe Everest a bénéficié d'honoraires professionnels (27 808 \$), tout comme Groupaction (438 551 \$) et ses filiales Gosselin relations publiques (133 117 \$) et Lafleur communications (15 610 \$). Compass communication (14 340 \$), Groupe Bristol (4753 \$), Communications Coffin (49 870 \$) ainsi que TNC Multicom (7000 \$).

Dans un dossier concernant CD-Rom Dessin animé, une autre firme présélectionnée, Groupaction a reçu des honoraires professionnels de 319 495 \$. Cette somme est plus élevée que la commandite obtenue par l'organisme, soit 125 000 \$. De ce montant, Groupaction a par ailleurs obtenu une commission de 12 %, soit 15 000 \$.

Hier, personne au cabinet du ministre des Travaux publics, Don Boudria, n'était en mesure d'expliquer au *Devoir* pourquoi on avait octroyé des honoraires en sus de la commission de 12 %. Le ministre Boudria n'était pas encore de retour de Londres. L'attaché de presse du ministre, Marc Roy, a renvoyé *Le Devoir* à Communication Canada.

### SRC

SUITE DE LA PAGE 1

Celles-ci comportaient notamment des augmentations de salaire de 3 % à la signature de la convention collective, de 1,5 % en janvier 2003 et de 2,5 % en juin 2003, de même qu'un montant forfaitaire de 1000 \$. La direction avait également accepté d'accorder la permanence à 132 contractuels. L'ouverture de l'assemblée qui se tenait au centre Sheraton à Laval a été retardée de quelques heures par ces négociations de dernière minute. Du bout des lèvres, Ubaldo Bernard, porte-parole du comité de négociation, a donc recommandé les offres patronales à ses membres, tout en précisant qu'ils devaient se sentir libres de leur choix.

De longues discussions ont suivi ce préambule. En fin d'après-midi toutefois, la direction a fait savoir au syndicat qu'elle refusait de négocier un protocole de retour au travail tant que les employés n'acceptaient pas ses offres. Une nouvelle qui a suscité la colère de plusieurs membres de l'assemblée: «C'est inacceptable. Nous ne sommes pas restés deux mois dehors pour nous faire dire aujourd'hui, à 17h30: vous allez rentrer à genoux», a lancé un syndiqué.

Les troupes étaient divisées sur les positions à adopter. Certains jugeaient les gains obtenus par le syndicat suffisants pour inciter un retour au travail. Mais nombreux étaient ceux qui en avaient encore gros sur le cœur, exaspérés par l'attitude de la direction de Radio-Canada tout au long du conflit, une attitude qu'ils ont qualifiée de «méprisante».

Une raison suffisante selon eux pour refuser les offres. Ainsi, au-delà des propositions déposées sur la table et des gains enregistrés, notamment en ce qui a trait à la création du comité sur l'équité dans la rémunération des hommes et des femmes, les employés estimaient qu'une entente n'allait pas nécessairement améliorer les relations de travail à Radio-Canada.

Advenant un rejet des offres, les employés devaient se prononcer ensuite sur les moyens de pression à adopter. Si toutefois les syndiqués devaient accepter le projet de convention collective, la direction serait disposée à réintégrer les employés dès demain à minuit, a indiqué hier Marc Sévigny, directeur des communications à Radio-Canada.

### Trop de porcs

Ottawa (PC) — On dénombre plus de porcs que jamais, au Québec, et ces bêtes si controversées dépassent même, en nombre, les humains dans les régions administratives de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec. Le nombre de porcs a littéralement explosé, au Québec, entre 1996 et 2001, enregistrant une hausse de 23,9 %, révèle le plus récent recensement sur l'agriculture de Statistique Canada. Les chiffres, dévoilés hier, font état de 4,3 millions de porcs présents sur le territoire du Québec lors du recensement, en mai 2001. La province s'inscrit au premier rang, au pays, pour cette production. À titre de comparaison, en 1996, Statistique Canada dénombreait 3,4 millions de cochons. Ces chiffres représentent tous les types de porcs, qu'il s'agisse de porcs d'engraissement destinés à l'abattage ou de truies.

**Restaurant Gutenberg** — cuisine française qui fait bonne impression

☛ **CE MIDI**: Entrée + médaillon de caribou, sauce aux canneberges + dessert • 19\$

☛ **Envie de cuisiner?** Informez-vous sur notre formule *Chef d'un soir*.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • [gutenberg@qc.aira.com](mailto:gutenberg@qc.aira.com)